17e ANNÉE — 1868

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Troisième Année

N° 3. 15 Mars 1868



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

Paris. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = Genève. — Cherbuliez.
Londres. — Nutt, 270, Strand. = **Leipzig. — F.-A. Brockhaus.**
Amsterdam. — Van Bakkenès et Cie. = Bruxelles. — Mouron.

1868

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Toute reproduction des *Etudes historiques* insérées dans ce recueil est interdite.

UNE HÉROÏNE PROTESTANTE. Récit des persécutions que Blanche Gamond, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en Dauphiné, âgée d'environ 21 ans, a endurées pour la querelle de l'Evangile, ayant dans icelles surmonté toutes tentations, par la grâce et providence de Dieu. Relation inédite, annotée par M. Théodore Claparède. — In-12. Librairie Meyrueis. Prix : 2 fr.

JEAN CALVIN, un des fondateurs des libertés modernes. Discours prononcé à Genève pour l'inauguration de la Salle de la Réformation, par M. Merle d'Aubigné. In-8. Librairie Grassart. Prix : 1 fr.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT A GENÈVE du vivant de Calvin. Etude d'histoire politico-ecclésiastique, par M. Amédée Roget. Brochure in-8°. Genève.

LE COLLOQUE DE POISSY. Etude sur la crise politique et religieuse de 1561, par H. Klipfel. In-12. Librairie internationale. Prix : 3 fr.

BERNARD PALISSY, par M. Louis Audiat. In-12. Librairie Didier. Prix : 3 fr. 50.

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS dans les pays de langue française, recueillie et publiée par A.-L. Herminjard. Tome II (1527 à 1532). Grand in-8°. Prix : 10 fr.

ALEXANDRE VINET d'après ses poésies. Etude par E. Rambert. In-12. Librairie Meyrueis. Prix : 3 fr. 50.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

HOTMAN DE VILLIERS ET SON TEMPS

I

Il est des hommes qui ne laissent pas après eux une réputation proportionnée à leur mérite, et à l'importance du rôle qu'ils ont rempli sur la scène du monde. Rouages toujours utiles, quelquefois indispensables, ils donnent sans bruit l'impulsion au ressort politique qui règle la marche des affaires, et modifie la destinée des peuples. Rien ne se fait sans leur concours, et on ne saurait préciser l'instant où leur action s'exerce, où leur influence apparaît. A peine les croirait-on témoins des événements où ils ont été acteurs.

Plus malheureux peut-être encore à l'égard de leur renommée future si, comme Jean Hotman, ils portent un nom déjà célèbre. La postérité n'entend pas toujours l'appel que lui adresse à son lit de mort le génie méconnu; elle croit faire assez en absorbant le nom du fils au milieu des rayons de la gloire paternelle.

C'est cette injustice que nous essayons de réparer dans la

sait de profiter des lumières que l'université de Paris repoussait de son sein. Mais c'est vers sa patrie que se reportaient toujours les pensées du professeur ; il s'en était rapproché pour mieux suivre les progrès de la Réforme. Dans l'espoir de les hâter, il se rendit à plusieurs reprises en Allemagne et à Nérac, tandis que dans son *Epître* anonyme envoyée au *tigre* de France (le cardinal de Lorraine), il laissait échapper contre la rage des persécuteurs quelques-uns des bouillonnements fougueux dont son âme était remplie.

François II ne fit que passer sur le trône de son père. Catherine de Médicis, au début de la minorité de Charles IX, sentit le besoin de consolider son alliance avec les princes allemands. Selon l'historien de Thou, Jacques d'Angennes, sieur de Rambouillet, fut député vers eux « pour traiter des moyens de célébrer au plus tôt le concile de Trente. » Les instructions qu'il reçut renferment ce passage pieusement conservé dans les manuscrits qui nous occupent. C'est un hommage rendu à Hotman par ceux mêmes dont il devait redouter les rigueurs :

« Il passera par Strasbourg, où il fera venir par devers lui le docteur Hotomanus, et après luy avoir faict entendre l'asseurance que le roy et la reine sa mère ont prise de l'affection et bonne volonté qu'il monstre avoir au service de cette couronne, lui baillera sa lettre de retenue avec une demie-année de sa pension qu'il luy porte, et le mènera quant et luy par tout son voyage, tant pour luy servir de truchement que pour ce que estant ledict docteur aymé et estimé de la pluspart desd. princes, il ne luy servira de peu au faict de sad. négotiation, de laquelle led. S[r] de Rambouillet lui fera bien entendre ce qu'il a de charge pour l'amiable visitation desd. princes, et pour le faict dud. concile, mais non ce qui concerne la susdicte ligue deffensive. Si ce n'est que parmy leurs discours il veist qu'il vint à propos de luy en parler comme chose dont il se seroit inopinément advisé et sur laquelle il seroit bien ayse d'entendre son avis. Et si d'adventure ledict docteur s'offroit de luimême d'y faire quelque bon office en espérant d'y persuader lesdicts princes et faire en sorte qu'ils fussent les premiers à en parler et rechercher led. S[r] de Rambouillet, il s'en remettra à luy, et luy dira seulement que pendant qu'il sera par delà, il aura toujours l'oreille ouverte pour ouïr ce qui luy sera proposé à l'utilité desd. princes et à leur

commune et générale conservation, pour à son retour en faire fidèle rapport (1). »

Peu de temps après son retour, la guerre civile éclatait en France. Nous n'en suivrons pas les péripéties, quoique toute la vie du professeur en ait ressenti le contre-coup. Notre intention n'est pas de refaire la biographie de François Hotman, si bien mise en lumière par les excellents travaux de MM. Haag et Dareste; nous voulons seulement indiquer le milieu dans lequel son fils grandit et se développa.

Le docteur avait pris part à cette première guerre; sa parole éloquente l'avait ensuite défendue en Allemagne. Il profita de la paix pour venir professer à Valence, puis à Bourges. Chassé de cette ville, rappelé, bientôt fugitif, rappelé de nouveau, entraînant sur ses pas une famille terrifiée, il dit un dernier adieu à la France après la Saint-Barthélemy, et chercha sur une terre protestante l'asile qu'il y avait trouvé dans sa jeunesse. Nommé professeur de droit romain à Genève, il quitta cette ville en 1578 pour s'établir à Bâle, dont le séjour semblait lui promettre plus de tranquillité. C'est vers le même temps que son fils aîné se séparait de la famille, et venait chercher fortune à Paris.

Jean Hotman de Villiers avait vingt-six ans; ses études de jurisprudence, souvent interrompues par les événements que nous venons de rappeler, s'étaient poursuivies néanmoins sous l'excellente direction de son père. Il entrait dans la vie avec un cœur droit, un esprit cultivé; mais son caractère naturellement timide avait été trop ébranlé par les épreuves de sa jeunesse pour prendre un peu de confiance en lui-même.

La perspective qui s'ouvrit devant lui à Paris n'était guère de nature à l'encourager. Henri de Navarre, dont il eût pu réclamer la protection, était absent et en lutte déclarée avec le pouvoir. Les parents du docteur, loin de lui avoir pardonné sa conversion au protestantisme, le poursuivaient encore dans sa

(1) Manuscrits Hotman de Villiers. — Bibliothèque du Protestantisme français.

modeste fortune, et venaient de vendre à leur profit sa petite terre de Villiers; son frère Antoine Hotman, conseiller au parlement de Paris, était alors un des plus chauds partisans de la Ligue, qui devait plus tard enrôler sous sa bannière la cour et le roi lui-même. Comme il le dit dans une de ses lettres : « Il n'y avait point de place en France pour ceux qui professent la vraie religion. La nécessité fixa ma résolution; j'accompagnai donc M. Paulet en Angleterre (1). »

André Paulet, ambassadeur de la reine Elisabeth en France, avait deux fils. Jean Hotman fut chargé de surveiller leur éducation, qu'ils devaient terminer à Oxford. C'était une faveur moins précieuse peut-être pour sa fortune que pour le développement de ses facultés.

Bien différente de l'université de Paris, dont les contemporains nous ont laissé un tableau si grotesque et cependant si véridique, celle d'Oxford n'avait pas cru que l'urbanité fût incompatible avec l'érudition. Elle s'était hâtée de s'approprier les travaux de la Renaissance, et même, à certains égards, elle les avait déjà devancés. Le bruit des discordes humaines ne troublait point la sérénité de ce sanctuaire consacré à la culture de l'esprit. Hotman y jouit d'un repos qu'il avait jusqu'alors si peu connu. Là seulement ses goûts studieux pouvaient se satisfaire. Trop instruit pour ne pas sentir ce qui manquait à l'ensemble de ses connaissances, il puisa sans relâche aux sources qui lui étaient ouvertes, combla les lacunes de sa première éducation, et la conduisit au perfectionnement que la doctrine d'alors regardait comme la limite imposée à l'esprit humain. Veut-on savoir comment il employait les heures que ne réclamaient pas ses élèves? Il en rend compte avec une simplicité qui prouve combien était grande, à cette époque, la passion de l'étude. Il apprenait à la fois l'italien, l'anglais, l'allemand, l'espagnol; il s'efforçait de mieux comprendre l'histoire de

(1) « *Francisci et Johanni Hotomanorum patris et filii et clarorum virorum ad eos Epistolæ.* » Ce recueil renferme presque toutes les lettres latines du recueil manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale.

France en la comparant à l'histoire d'Angleterre. Aussi fut-il honoré du grade de docteur, que l'université de Paris, bien plus soucieuse des croyances que du talent des candidats, eût toujours refusé à un hérétique. Les plus nobles représentants de l'Angleterre protestante affluaient à Oxford : au milieu du mouvement intellectuel qui emportait les esprits, ils ne se croyaient pas autorisés à l'inaction par leur naissance. Hotman s'attacha surtout à de jeunes savants, obscurs alors, amateurs comme lui de la belle latinité, et appelés par leur mérite à une brillante carrière. Saville, Bodley, Camden lui conservèrent une amitié que le temps ne refroidit pas : on en voit la preuve dans leur correspondance. Aussi, quand parfois Paulet l'appelle auprès de lui à Richmond ou à Windsor, se montre-t-il peu sensible aux splendeurs de la cour. A l'exemple d'Erasme, les érudits de l'époque eussent rougi de ne pas employer dans leurs lettres les plus intimes la langue, les périodes et les mots favoris de Cicéron. C'est dans cette formule consacrée qu'Hotman, écrivant à ses collègues d'Oxford, soupire après le calme et les loisirs studieux de l'université.

Les années s'écoulaient cependant, et il lui fallait songer à l'avenir. L'état des affaires en France était loin de s'améliorer. « Les projets de notre Médée, écrit-il à Camden, lesquels m'ont toujours été suspects, l'hésitation du roi de France, la fausseté de son attachement à son frère, mais surtout le concours obstiné de tout ce monde pour exterminer la religion la plus pure, voilà l'objet de mes craintes et de mon horreur (1). »

Le moyen de poursuivre sa carrière lui faisant défaut en France, il dut se résigner à rester à l'étranger. Vers la fin de 1582, il crut trouver un appui solide dans le comte de Leicester, et il entra à son service. Ici l'attendaient de nouvelles épreuves. Pendant ce pénible épisode, sa vie répète l'éternelle histoire de l'homme de mérite en lutte avec la pauvreté, dans un milieu qui n'est pas le sien. A la cour brillante d'Elisabeth,

(1) *Epistolæ*, etc.

quelle place y avait-il pour le savant jurisconsulte entouré d'un luxe qui faisait ressortir son indigence, quelle place pour le protestant plein de foi au centre des intrigues qui ne lui auraient frayé la route de la richesse qu'à condition de l'avilir. Lui aussi ne tarda pas à sentir combien le pain de l'étranger est amer, et que s'il est pénible de monter l'escalier d'autrui, il l'est bien plus encore de le gravir à la suite, et pour ainsi dire à l'ombre d'un courtisan. Et encore ce protecteur qu'il s'est choisi, auquel il se dévoue avec un zèle infatigable, ne lui rend-il aucun des services qu'il se croyait en droit d'espérer. L'égoïste favori d'Elisabeth, occupé des vastes plans de son ambition, n'a pas le loisir de songer aux tourments réels de secrétaire. « Le peu de gages qu'il reçoit ne suffit pas pour l'entretenir à sa suite. »

Il y a dans ses lettres intimes des révélations navrantes sur les embarras continuels du jeune docteur. « Tout ce qui brille n'est pas or. Courtisans, nous appelons la pauvreté par le faste et le luxe de la cour ; nous la déguisons, nous la dissimulons autant qu'il est en nous par les ressources qui l'augmentent. Mais comme l'a dit autrefois avec raison le plus grand des orateurs, plus on cache la pauvreté, plus elle éclate. » Et plus tard, au moment où le comte va partir pour son expédition en Flandre : « Tout ce qui était nécessaire pour le voyage m'a fait défaut. J'ai dû demander de l'argent au très-illustre comte par l'entremise de Morus : on m'a répondu en style d'oracle. Et cependant il est certain que, pendant les neuf derniers mois, je n'ai reçu que quinze livres, sans autre indemnité, et que j'en ai dépensé plus de quarante. J'ai réclamé un cheval de selle, on me l'a refusé; une voiture, un autre l'a prise. Des armes, que le voyage et les circonstances rendent indispensables, il m'a été impossible d'en acheter, même le strict nécessaire, puisque je manque d'argent (1). »

Dans l'entourage intime de son maître, Hotman avait ce-

(1) *Epistolæ*, etc.

pendant rencontré un ami : c'était le neveu de Leicester, Sidney, « au demeurant estimé le plus docte chrétien et courtois gentilhomme d'Angleterre. » — « Aussy, écrit-il à son père dans une lettre restée inédite, si vous aviez quelqu'un de vos petits ouvrages terminés, je désireray que vous l'eussiez dédié à M. Sidney (1). »

Celui-ci, comprenant les difficultés de sa position, avait promis de lui faire accorder une de ces prébendes que les laïques pouvaient tenir aussi bien que des gens d'Eglise. Mais tout conspirait contre Hotman. Sidney mourut de ses blessures pendant l'expédition de Flandres, et les profonds regrets du sieur de Villiers se font jour dans une lettre à Juste Lipse.

Rappelé en France quelques mois auparavant par des affaires de famille, Hotman avait été présenté à Henri de Navarre, qui l'accueillit avec faveur et lui donna le titre, encore purement honorifique, de conseiller et maître des requêtes dans sa maison de Navarre. Il avait même hésité à retourner en Angleterre, où le comte l'attendait. La crainte de perdre le fruit de plusieurs années de labeur le décida à reprendre sa place, et il accompagna Leicester dans sa seconde expédition en Flandre. L'illusion fut courte : il s'était trompé une fois de plus. Les prodigalités croissantes du favori l'empêchaient toujours davantage de s'occuper de son secrétaire, qui écrit ces tristes paroles : « Enfin, après avoir approfondi la situation, je suis convaincu que partout je suis étranger. »

L'occasion se présenta cependant pour lui de rendre des services réels. Leicester, forcé de venir à la cour se justifier de ses échecs réitérés, laissa Hotman dans les Pays-Bas pour le remplacer comme négociateur. Le British Museum conserve huit lettres d'affaires écrites par lui à cette époque, dont une adressée à la reine Elisabeth en faveur des protestants des Pays-Bas (2).

(1) Msc. de la Bibliothèque impériale.

(2) *British Museum.* Fonds Cotton. Parmi nos Msc., nous trouvons une pièce de cette époque, le n° 26, *Ordre du Synode de La Haye, en* 1586.

Dans la même année 1587, M. de Ségur, envoyé du roi de Navarre auprès des princes protestants d'Allemagne, recommande à M. d'Averly, se rendant en Hollande, de s'entendre avec le comte de Leicester et M. de Villiers (1). Ce dernier commençait à être apprécié. La prébende si longtemps attendue lui fut enfin accordée; il est vrai qu'elle n'était que de vingt livres sterling. En outre, le revenu de la première année appartenait à l'évêque; les frais d'installation étaient énormes, et le comte, s'autorisant de cette générosité qui ne lui coûtait rien, avait retranché les chétifs appointements de son secrétaire. La mort de Leicester mit fin, quelques mois après, aux incertitudes d'une position où il ne s'était jamais senti à l'aise.

Jean Hotman resta en Angleterre occupé des affaires du roi de Navarre; ses relations à la cour lui permettaient d'y remplir un rôle utile à Henri de Béarn, dont Elisabeth était un des principaux appuis. Plus de quarante ans après, il écrivait à Balzac, qui débutait dans la carrière des lettres, pour l'engager à retrancher de son premier ouvrage un jugement trop sévère sur cette reine illustre: « Plusieurs de vos amis eussent désiré que votre plume se fût abstenue de toucher à la vie d'une grande princesse qui est et sera louée en tous les siècles, et laquelle n'a pas peu contribué, par l'assistance de ses moyens, au rétablissement de cet Etat lors de la Ligue, et vous en pourrois montrer une douzaine de lettres de remerciements du feu roy, cela étant non-seulement de ma cognoissance, mais la plupart de ma négociation, lorsque je servais Sa Majesté en Angleterre (2). »

Pendant cet apprentissage de la vie politique, il fit plusieurs voyages à la cour d'Ecosse, et se concilia les bonnes grâces du roi Jacques en traduisant en français le *Don royal*, composé par ce prince pour l'éducation de son fils. Cette version eut beaucoup de succès; l'idiome anglais était si peu répandu

(1) *Négociations de M. de Ségur*. Bibl. imp. Fonds Colbert.

dans le reste de l'Europe que, pour les langues étrangères, on dut recourir au travail d'Hotman, et traduire sa traduction. A la fin de l'année 1589, François Hotman, vieilli avant l'âge par les épreuves de sa vie entière, fut attaqué à Bâle d'une grave maladie. En vain le savant Amerbach écrivit à son fils de se hâter, s'il voulait lui dire un suprême adieu : il n'était pas assez riche pour venir rendre les derniers devoirs à un père dont il avait toujours été l'enfant de prédilection. En témoignage d'affection, le professeur lui avait laissé ses droits à l'humble métairie de Villiers, et les livres de sa bibliothèque. Pendant trois ans, Jean Hotman fut dans l'impossibilité d'aller recueillir ce modeste, mais précieux héritage. Il avait été d'abord retenu en Angleterre par l'ambassadeur de Henri IV, ensuite auprès de ce prince pendant le siége de Paris.

C'est à cette époque qu'il écrivit l'*Anti-Choppinus*. Les personnages les plus graves du XVI[e] siècle semblent s'être plus d'une fois délassés de leurs doctes travaux en employant l'arme de la satire et du ridicule contre leurs ennemis politiques ou littéraires. A l'exemple de Th. de Bèze, et sous le voile transparent d'une réponse à l'écrit du jurisconsulte René Choppin, Hotman attaqua dans un latin macaronique la Ligue, ses chefs, ses alliés. Les plaisanteries et les crudités de la forme ne dissimulaient qu'à demi les sérieux arguments du fond. Il servait la cause de Henri IV en relevant l'insulte faite aux Français par les prétentions du roi d'Espagne, et il revendiquait pour l'Eglise gallicane l'indépendance que les souverains pontifes tendaient de plus en plus à lui ravir. La satire eut du retentissement : ne pouvant atteindre l'auteur, on brûla l'ouvrage, qui n'en eut pas moins trois éditions (1).

(1) « Or iste liber choppinicus fuit condemnatus ad ignem tanquam famosus et seditiosus per arrestis Magni Consilii Regis, quod jam in urbe Carnuto sedem habet, interea dum Auctor ipsemet in propria persona comprehendi et justitiari poterit. » Anti-Choppinus, imo potius Epistola congratulatoria M. Nicodemi Turlupini ad M. Renatum Choppinum, S. Unionis Hispanitalogalliæ Advocatum incomparabilissimum suprema curia parlamenti Parisiis. Carnuti, Anno a Liga nata septimo et secundum alios quinto-decimo calculo Gregoriano. — La seconde édition jointe au *Passavantus*, est datée de Wiliorbani, 1593. Voir aussi les *Remarques sur la Satire Ménippée*, vol. II, éd. 1753.

Quand Hotman arrive enfin à Bâle pour y chercher ses sœurs et les reliques de son père, les créanciers s'étaient emparés des derniers débris de son patrimoine; l'ami dépositaire de la bibliothèque l'avait livrée au pillage; les vases de verre remplis de l'amalgame étaient presque tous brisés. Le jurisconsulte avait, en effet, pendant ses douze dernières années, demandé à la chimère de la pierre philosophale les ressources que ses travaux d'érudition n'avaient pu assurer à sa famille. Mais quand son fils fondit le reste de la poudre chimique, il n'en put extraire que dix couronnes d'or. La Bibliothèque impériale possède une lettre inédite adressée à Mademoiselle de Charley, où il expose avec franchise que, pour ramener ses sœurs en France, il lui faut mendier le secours de ses amis, et que si, au partir de la ville, elle veut faire arrêt de sa personne et de celle de ses sœurs, il ne le peut empêcher.

Tout à coup, sans transition, sans que rien dans sa volumineuse correspondance, ni dans aucun de ses ouvrages, nous donne la clef de ce changement, la fortune se lasse de le persécuter. Il a trouvé une position assurée dans la carrière diplomatique.

Henri IV, qui ne craignait point les services des protestants, et qui aimait surtout à les utiliser auprès de leurs coreligionnaires, l'attacha à diverses missions en Allemagne et en Suisse. Il est plusieurs fois mentionné dans les lettres de Bongars, datées de Francfort, de Strasbourg et de Bâle (1). Il rassemble en même temps avec Pierre Nevelet, sieur de Dosches, les matériaux nécessaires pour une édition complète des œuvres de son père, et pour élever au professeur un monument digne de lui, il demande à ses anciens amis de composer des épitaphes. Cette importante publication parut de 1599 à 1601. Il avait droit d'espérer qu'il en rejaillirait quelque gloire et un peu d'utilité sur lui-même; elle lui causa, au contraire, de sérieux ennuis. Nous citerons à ce sujet une lettre qu'il adressa quel-

(1) *Lettres latines de M. de Bongars*, etc. Paris, Pierre le Petit, 1668. In-8°. Deux volumes.

ques années plus tard à Duplessis-Mornay. Comme elle est restée inédite, nous la reproduisons en son entier :

« Mai 1606.

« Monsieur, qui mieux que vous peut et consoler autrui et se consoler soi-même ? Certes, il faut à ces rudes et fréquentes afflictions et un courage fort pour les supporter et un esprit aidé de l'Esprit de Dieu pour s'y résoudre. C'est de votre courage admirable et de votre esprit excellent que nous attendons de secondes larmes pour essuyer les nôtres, si cela se peut en nature, c'est-à-dire pour nous consoler avec vous de votre dernière perte signalée, à laquelle nous participons tous, et moi parmi les autres, qui savais il y a longtemps les rares perfections que Dieu avoit mises en Madame Du Plessis, et qui la rendent au ciel heureuse et regrettée en terre. J'essaierois volontiers de vous divertir par le sujet ordinaire de mes lettres, s'il nous étoit venu chose digne d'Angleterre, ou si j'eusse eu loisir de faire copier la condamnation du père Garnet, que l'on dit avoir été exécuté il y a dix jours, y ayant en son procès des choses assez remarquables. Ce sera pour la première commodité. Cependant vous verrez l'extrait de la lettre d'un homme de qualité, lequel, en peu de lignes, représente au vrai l'état présent des affaires entre le pape et les Vénitiens, différent que l'on croit néanmoins se devoir terminer par l'entremise de notre roi, lequel est visité tantôt du nonce, tantôt de l'ambassadeur de Venise, comme ami commun. Cet ambassadeur et quelques principaux de cette seigneurie-là écrivent à leurs amis, en France et en Allemagne, qu'on leur fasse voir les livres qui parlent de l'excommunication, de l'autorité du pape, de ses entreprises, dont je leur ai fait une liste, et aussitôt ai porté audit ambassadeur le *Brutum fulmen* de feu mon père, qu'il a montré avoir agréable pour quelques nullités qui y sont déduites. Livre que j'ai fait imprimer quatre fois depuis la mort du bonhomme : mais parce que ni l'imprimeur ni moi n'avions jugé à propos de l'insérer parmi ses œuvres de droit ; moi, parce que cela eût pu offenser le roi, qui, l'ayant commandé en une saison, l'eût trouvé mauvais en une autre ; l'imprimeur, parce qu'il vouloit vendre ses livres en Espagne et partout, et avoit raison : là-dessus, un impudent a semé faussement que j'avois mutilé les écrits de feu mon père de cette pièce et de quelques autres, desquelles toutefois j'avois envoyé la liste à M. Bongars, en Allemagne, longtemps auparavant; et un autre a fait voir à chacun une lettre de vous, en laquelle vous me blâmez ; car celle qu'il vous a plu m'écrire à ce sujet, je la prends comme je dois, avec respect et remerciement. C'a été pour me condamner et noircir davantage par l'autorité de votre nom ce qu'il en a fait,

et je sais que vous ne l'approuvez pas, et que la suite de mes actions, le cours entier de ma vie les démentiront. Vous aussi, Monsieur, avez senti quelquefois la dent de la calomnie et à bon escient. Elle laisse souvent ou son venin ou du moins quelque cicatrice; quand c'est à l'endroit des gens de bien, cela est fâcheux. C'est pourquoi j'espère que vous ne trouverez pas mauvais si je suis marri qu'il vous soit resté quelque mauvaise impression de moi, qui vous honore sur tous autres, qui si soigneusement depuis quelques années ai recherché l'honneur de vos bonnes grâces, et qui suis, Monsieur, votre plus humble et plus dévoué serviteur. HOTMAN. » (1).

En 1596, son oncle Antoine Hotman, qui de ligueur fougueux était devenu zélé partisan de Henri IV, mourut à Paris. « Son neveu, comme le rapporte Pierre de l'Etoile, bien que de la religion, l'assista jusque-là et le consola à la mode de ceux de la religion, auxquels encore que son oncle fut contraire, se montra-t-il jusqu'à la fin avoir plaisir à ce qu'il lui disait. Etant mort, son neveu conduisit le corps jusqu'à la porte de l'église seulement. » Jean Hotman était alors marié à Jeanne de Saint-Martin, dont il eut quatre enfants.

L'année d'après, il accompagnait en Suisse son autre oncle François, sieur de Mortefontaine, auprès duquel il resta jusqu'à la mort de l'ambassadeur, en 1600. Il est difficile de le suivre pas à pas dans la carrière diplomatique : pendant les trente ans qu'elle dura, ses talents eurent plus d'une occasion de se produire. Il y avait alors peu de ministres à résidence fixe, mais un nombre assez considérable d'envoyés en missions temporaires. Bongars, agent du roi en Allemagne, changeait huit ou neuf fois de séjour dans le courant de la même année. Hotman lui fut souvent attaché, et à sa mort le remplaça dans la plupart de ses fonctions. Mais à cette époque de troubles, l'histoire a des événements si importants à enregistrer que les acteurs principaux peuvent seuls obtenir une mention honorable.

Après avoir été chargé en Allemagne, par le duc de Bouil-

(1) Msc. de la Bibliothèque impériale.

lon, d'une négociation qui l'occupa pendant les premiers mois de l'année 1609, Hotman fit un pas considérable dans la hiérarchie diplomatique : il fut envoyé comme résident français auprès de la cour de Dusseldorf. Les complications que l'héritage de Clèves et Juliers venaient de susciter motivaient la création de ce poste fixe, et quand on se rappelle l'intérêt que prit Henri IV à cette querelle, base future de ses vastes projets pour la réorganisation européenne, on comprend l'importance de la mission confiée au sieur de Villiers.

F. SCHICKLER.

(La suite au prochain numéro.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

PROCÈS-VERBAL

DE DÉMOLITION DU TEMPLE DE SAINT-MARDS-EN-OTHE, PRÈS DE TROYES

(4 avril 1685)

Troyes, le 11 décembre 1867.

Cher Monsieur,

Vous me saurez gré de vous transmettre le certificat de démolition du dernier temple protestant de l'Aube, l'année de la révocation de l'Edit de Nantes. L'original est déposé aux archives départementales de Troyes; c'est là que je l'ai copié et qu'on peut le voir au besoin. Je me suis permis de souligner deux ou trois passages. Il est superflu de dire pourquoi.

Ce jourd'hui, quatriesme jour du mois d'avril mil six cent quatre-vingt-cinq, à l'heure de six du matin, nous, Jean Comparot, seigneur de Longsaux (1), conseiller du roy, président de l'élection et grenier à sels de Troyes, sur la requeste de vénérable et discrète personne M. François Vinot, docteur en théologie de la faculté de Paris, grand archidiacre de l'église cathédrale de Troyes, et sindicq du clergé dudict diocèse, nous serions partis d'icelle ville, assisté de Barnabé Danton, premier commis au greffe de ladite élection, pour nous transporter au lieu dict Saint-Mards-en-Othe, et faire en vertu de l'arrest du Conseil d'Estat du cinquiesme mars dernier, démolir le Temple que ceux de la Religion prétendue Réformée y ont cy-devant fait bastir. Lequel arrest ledict sieur sindicq nous avait pour cet effect mis entre les mains bien et deument signé et scellé ensemble la commission estant soubz la contre scel d'icelluy, le tout sous le bon plaisir de Monseigneur de Miroménil, intendant de ceste province. Et estant arrivés audict lieu de Saint-

(1) Village de l'Aube.

Mards, à l'heure de onze, en suivant nous aurions pris nostre logement en l'hôtellerie où pend pour enseigne *le Chapeau rouge,* et après nostre voyage nous aurions de nostre ordonnance verbal mandé par ceux Fuzée, sergent royal, Me Charles Delforterie, ministre dudict Temple de Saint-Mards, et Pierre Massicault, l'un des anciens dudict Temple, demeurant en ce lieu, de se transporter présentement près de nous pour leur estre ledict arrest par nous notifié. A quoy ayant obéy ledict sieur Delforterie et ledict Massicault, nous leur aurions faict faire lecture d'iceluy arrest, mesme leur en aurions laissé coppie signé dudict Danton, avec injonction à eux d'en faire savoir la teneur dans ce jourd'hui, non-seulement aux autres anciens dudict Temple, demeurants dans quelques paroisses circonvoisines dudict Saint-Mards, mais à tous ceux qui dépendent dudict Temple, à ce qu'on n'en puisse prétendre cause d'ignorance, nostre dessein estant de faire commencer demain matin la démolition ordonnée par ledict arrest, suivant l'ordre et pouvoir qui nous en a esté donné par Monseigneur l'évêque de Troyes et ledict sieur sindicq, sans que lesdicts anciens et autres dépendants dudict Temple puissent sur le prétexte de ladicte démolition faire rien de contraire aux édicts, arrests et réglements, à quoy ledict sieur Delforterie et ledict Massicault auraient promis de satisfaire après qu'ils nous ont remis entre les mains la clef dudict Temple, et sur l'interpellation à eux par nous faicte de nous remettre pareillement leurs tittres et papiers *concernant le revenu* dudict Temple.

Ils nous ont faict réponse ne le pouvoir faire qu'ils n'en ayent pris advis des autres anciens, et ont signé en déclarant qu'ils estimaient que les tittres et papiers debraient estre remis entre les mains des sieurs directeurs des hospiteaux de Troyes, et qu'ils satisferaient aux intentions de Sa Majesté aussy tost qu'elles leur seraient connues et notifiés.

MASSICAUT, ancien. DELFORTERIE, ministre. FUZÉE.

Et landemain, cinquiesme jour desdicts mois et an, à l'heure de six du matin, nous commissaires susdicts aurions invité Me Jean Lambert, curé dudict Saint-Mards, de dire présentement une messe solennelle, chanter le *Te Deum* à l'yssue d'icelle et de faire carillonner pour cet effect et pour advertir tous les officiers et habitants de ce lieu de s'y trouver afin de remercier Dieu d'avoir inspiré à Sa

Majesté la vollonté d'ordonner la destruction dudict Temple, et de luy donner les moyens d'extirper l'hérésie, non-seulement d'un pays sous son obéissance, mais aussy de tous les Estats voisins, nous estant rapporté à la prudence dudict sieur curé de faire dans la suitte pour le même sujet telles prières et processions qu'il advisera bon être. Laquelle messe ayant été célébrée et le *Te Deum* chanté avec les prières ordinaires pour la prospérité et santé de Sa Majesté, de toute la maison royale en nostre présence et de celle des officiers du baillage dudict Saint-Mards, et de la plus grande partie des habitants, nous nous serions transportés audict Temple qui estait presque au bout de la grande rue dudict Saint-Mards, à la réserve des cinq maisons qui sont encore au delà de l'endroit où estait le Temple. Duquel ayant faict ouverture en présence dudict sieur Delforterie dudict lieu et de plusieurs ouvriers que nous avions faict advertir dès le jour d'hier de venir travailler à la démolition dudict Temple, à la présente heure, et estant entrés en icelluy, nous avions reconnu que ledict Temple était entièrement construit de craye, pierre blanche ou moëllon, non taillés, sinon aux quatre coins, aux deux portes, fenestres et antablement qui soutient la couverture, qu'il estait de la longueur de quarante-deux pieds, sur trente-deux de large, treize de hauteur, qu'il n'y avait en icelluy ni plafonds ni lambris, que la couverture estait en forme pavillon, et que la thuille estait posée sur d'assés méchants chevrons de lattes, ensuite de quoy nous aurions faict transporter par lesdicts ouvriers à l'entrée de l'église dudict Saint-Mards la chaire en laquelle ledict ministre faisait cy-devant ses exhortations aux habitants de la Religion prétendue Réformée, avec plusieurs bancs et un petit pupître qui estait joignant ladicte chaire. Aurions faict oster cinq panneaux de vitres qui estaient à cinq croisées de fenestres, estant du côté du soleil levant et du midy. Nous estant apparu qu'il n'y avait aucune vitre, contrevants aux autres croisées du côté du soleil couchant, et après avoir faict despendre les deux portes dudict Temple, dont la plus petite seulement fermait à clef, la plus grande se fermant avec un verrou en dedans, faict lever les carreaux au parvis d'icelluy, descendre toute la thuille qui servait de couverture, faict oster les chevrons, lattes, arrestues et autres bois qui la soutenaient, nous serions retirés, l'heure de six du soir estant arrivée, *et n'ayant cessé d'estre pressant à ladicte démolition que pour*

dîner à l'heure ordinaire, et après avoir enjoint auxdits ouvriers de revenir demain dès cinq heures du matin pour continuer de travailler à ladicte démolition.

Et le vendredi, sixiesme jour desdicts mois et an, entre six heures du matin, nous juges susdits assistés comme dict est, nous serions transportés avec lesdicts ouvriers pour faire abattre les murailles dudict Temple, et pendant que lesdicts ouvriers travaillaient à la démolition d'icelluy, nous aurions pour éviter les pertes et dommages de tous les bois dont est cy-devant faict mention, faict transporter iceux par deux charetiers en la grange de Jean Mauroy, recteur des écolles, pour les représenter quand requis en sera soubz promesses qu'il a faictes d'en faire bonne et sûre garde. Et après que les ouvriers eurent démoli et abbatus toutes les murailles dudict Temple jusqu'aux fondements d'icelles, Me Charles Denesle, procureur fiscal audict baillage, leur aurait vollontairement payez ensemble, ledict Fusée, sergent royal et lesdicts charetiers, montant le tout à la somme de trente livres, quinze sols, y compris leur nourriture dont ledict sieur Denesle sera, par préférence, remboursé sur le prix de la vante qui sera faicte incessamment de tous lesdicts matériaux, de la forme qu'il plaira à nos dicts seigneur évêque et intendant de province. Et aurions enjoint à Paul Gelligner, sergent audict baillage, de veiller à la conservation des carreaux, thuilles et pierres provenants de ladicte démolition, qui sont encore sur la place, sauf les salaires qui lui seront payez par l'achepteur desdicts matériaux, qui sont aussy tenus faire mettre une croix parsemée de fleurs de lys de quinze pieds de hault au moings, au milieu de la place où estait ledict Temple.

En conséquence de quoy nous aurions clod et arrêté nostre présent procès-verbal, à l'heure de midy, et icelluy faict signer par lesdicts sieurs Lambert, curé, officiers de justice, sergents et autres des icelles.

LAMBERT. GROS. GARNERIN. DENESLE. PAUL GELLIGNER.
GALLIEN. MAUROY. LECLERC.

Ce faict, nous serions partis dudict lieu de Saint-Mards pour retourner à la ville de Troyes où estant arrivés entre cinq et six heures, nous aurions ordonné que ledict arrest et commission seraient incript ensuitte du présent procès-verbal pour y avoir recours quand besoin sera.

Extrait des registres du Conseil d'Estat, tenu par le roy estant en son Conseil, le procès-verbal de partage, survenu le vingtiesme janvier mil six cent quatre-vingt-cinq entre le sieur de Miroménil, commissaire de party et la province de Champagne, et le sieur Desforges de la Religion prétendue Réformée, commissaire député par Sa Majesté et ladicte province pour pourvoir aux entreprises, innovations et contraventions faictes à l'Edict de Nantes, et celuy de 1629, et autres édicts et déclarations faictes es conséquences sur l'instance mue par-devant eux, entre le sindicq du baillage du diocèse de Troyes et demandeur d'une part, et les habitants de la Religion prétendue Réformée du lieu de Saint-Mards-en-Othe, défendeurs, d'autres, pour raison de l'exercice public de ladicte Religion audict lieu, l'advis dudict sieur de Miroménil portant que ledict exescice doibt estre interdict et le Temple démoly, et celluy dudict sieur Delforterie, au contraire, que lesdicts de la Religion prétendue Réformée doibvent estre maintenus es la possession de leur exercice. Les motifs desdicts sieurs commissaires, et tous les procès, procédures, contredicts, solvations produittes devant eux par les partages, ouy le rapport et tout considéré, le roy estant en son Conseil, faisant droict sur ledict partage et vendant icelluy, *a interdict pour toujours l'exercice public de la Religion prétendue Reformée audict lieu Saint-Mards.* Faict Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses, à toute personne de l'y faire à l'avenir, sous peine de désobéissance, ordonne à ceste fin que le Temple qui y est construit, sera démoly jusques aux fondements, à la dilligence du sindicq du clergé du diocèse de Troyes, et que les frais de cette démolition seront pris, par préférence, sur la vante qui sera faicte des matériaux. Enjoint Sa Majesté aux gouverneurs ses lieutenants-généraux en Champagne, intendant de justice, et à tous autres officiers qu'il appartiendra de tenir la main à l'exécution du présent arrest.

Faict au Conseil d'Estat du roy, Sa Majesté y estant.

A Versailles, le cinquiesme jour de Mars mil six cent quatre-vingt-cinq.

Signé en fin : PHILIPPEAUX,
Avec paraphe.

Je suis allé à Saint-Mards dernièrement, et avec les deux pièces que

vous venez de lire, je n'ai pas eu de peine à retrouver, au bout de la grande rue, le terrain sur lequel le temple était bâti. Il y a sur l'emplacement une croix qu'on appelle encore *la Croix du Prêche.* J'ai fait quelques pas, j'ai parlé du salut par la foi en Jésus-Christ à un groupe de personnes qui me disaient « qu'elles voudraient bien assister à ma messe, » et je me suis représenté le saisissement, la douleur, les larmes de mes coreligionnaires dont ce même lieu avait été témoin, il y a cent quatre-vingt-deux ans, et moi-même, devant ces souvenirs douloureux, j'avais de la peine à contenir l'émotion qui me dominait.

Veuillez agréer, Monsieur et cher frère, l'assurance de mes sentiments dévoués. E. BERTHE, pasteur.

LES FORÇATS DE LOUIS XIV

—

LETTRE DES GALÉRIENS BANCILLON, FONTBLANCHE ET SERRES LE JEUNE

A MADEMOISELLE DE PERAY

(14 DÉCEMBRE 1699)

La lettre suivante est le commentaire le plus touchant du règlement des galères que nous avons inséré dans les deux derniers cahiers du *Bulletin.* La pieuse consolatrice des forçats, Mademoiselle de Peray, était sans doute la sœur du marquis de Peray, qui joua un rôle dans les négociations pour le rétablissement de la religion réformée à la paix de Ryswick.

A MADEMOISELLE DE PERAY, CHEZ MADEMOISELLE DE DANGEAU DERRIÈRE LE CLOÎTRE, A LA HAYE.

A Marseille, ce 14 décembre 1699.

Mademoiselle, — La lettre que vous avez pris la peine de nous écrire du 12 octobre dernier, nous est heureusement parvenue, bénit soit Dieu. Nous ne sçaurions vous exprimer combien nous sommes sensibles à l'honneur que vous nous avez fait. Nous éprouvons bien la vérité de ce qu'on nous a dit de votre grande charité,

de même que de vos autres rares vertus, d'avoir bien vouleu, oubliant ce que vous êtes, vous abaisser jusqu'à nous, et vous approcher de notre fumier pour nous consoler, nous encourager, compatir à nos souffrances, et même nous témoigner de la bienveillance. Dans l'admiration où nous sommes de toutes vos bontés, dont nous ne pouvons assez vous bien remercier, nous nous contentons de rendre grâces à Dieu des faveurs qu'il nous fait rencontrer, vous priant très-respectueusement, Mademoiselle, d'être persuadée que nous sommes vivement pénétrés de la condescendance que vous avez eue pour nous, et que nous prions ardemment le Seigneur de se souvenir de vous et de tous ceux qui vous appartiennent, comme vous vous souvenez de ses pauvres captifs. Nous vous sommes grandement redevables aussy de la part que vous nous donnez dans vos saintes prières, qui seront fort efficaces puisque Dieu exauce ceux qui le craignent, pourveu que de notre côté nous nous mettions dans les dispositions convenables, comme nous devons, pour en recevoir le fruit. Autrement elles ne redescendroient que sur vous en augmentation des dons et des grâces que Dieu vous fait, et à votre plus grande sanctification. Nous restons confus de la hardiesse que nous eûmes de vous écrire, car ce que nous voyons de vous est beaucoup plus que ce qu'on nous en avoit dit, ce qui nous met dans l'impossible de vous témoigner une reconnaissance telle que vous méritez, et de répondre même à votre charitable lettre d'un style digne d'elle. Nous osons espérer toutesfois que vous supporterez tant de défauts.

Que nous serions heureux, Mademoiselle, que nous bénirions Dieu, et que nous chéririons nos chaînes, si elles pouvoient être de quelque édification à l'Eglise, comme vous dites, à notre volonté, que notre foy, notre patience, fussent telles que vous les voulez dépeindre ! Hélas ! que nous avons d'affliction, de honte et de confusion en ressentant que nous ne sommes pas ainsy que vous vous le représentez. Si les défauts, les imperfections et les foiblesses de notre piété et de notre zèle vous étoyent découverts, vous rabattriez beaucoup de l'idée que vous en avez. Ce que vous dites que notre patience et notre foy sont renommées partout le monde et que nous sommes, etc..., est sans doute un souhait que vous faites que cela soit ainsy, et qui nous instruit admirablement bien de ce que nous devons pratiquer. Ou bien vous êtes comme une personne à laquelle

il semble que les objets qu'elle voit sont de la même couleur, dont l'humeur qui luy a saisi le corps luy a teint le visage et les yeux. Remplie de piété, de zèle, d'amour de Dieu, de patience, de force, de courage, d'abnégation, et des autres ornements d'une vraye chrétienne, il vous semble voir partout les mêmes vertus, au moins dans les sujets qui les devroient avoir par tant de raisons. Que votre modestie ne s'alarme pas de ceci, s'il vous plait; nous la respectons comme nous devons, et ce que nous vous disons n'est nullement compliment ni flatterie; nous ne sommes pas capables de cela; mais ce sont des vérités contre lesquelles on ne peut pas se récrier, l'expérience les soutenant; car que ne peut-on pas dire d'une personne qui a tout quitté pour Jésus-Christ et sa vérité, comme vous avez fait? Ce seroit beaucoup pour nous que nos liens feussent renommés pour nous attirer la compassion et les prières des bonnes âmes pour notre sanctification. Ce n'est pas donc notre exemple qui vous animera, comme vous dites; mais c'est le vôtre qui nous doit porter nous autres à la pratique de la vertu. C'est à nous à trembler en pensant au grand éloignement où nous sommes de tous nos devoirs, et à dire, plutôt que vous : *Quelle disproportion de vous autres à nous!* Les défauts, les manquements que je reconnois, sans me tromper, en la piété de quelqu'un, me font parler ainsy, sans prétendre de faire tort à celle d'autruy.

Nous serons vos Onésimes, nous dites-vous; mais de quoy sommes-nous capables d'ajouter à votre piété? Vous serez donc plutôt, tant vous que les autres fidelles qui sont sur la montagne de la paix et du repos, vous serez nos Moyses; vous lèverez, s'il vous plaît, vos cœurs et vos mains vers le ciel, pendant que nous serons aux prises avec les Amalékites et les Moabites, qui veulent nous empêcher d'aller en la Canaan céleste et la Jérusalem d'en haut. Priez le Seigneur qu'il envoye sa lumière et sa vérité pour nous conduire, malgré la fureur de nos ennemis, en sa sainte montagne et en ses tabernacles éternels après lesquels nous soupirons surtout; car pour ceux de la terre, tout moyen nous semble ôté de tous les côtés.

Vous souhaitez un plus long détail de ce qui s'est passé depuis la liste que vous avez. Nous ne pouvons pas vous le donner présentement de la manière qu'il faudroit, parce qu'étant détenus à la chaîne, nous ne pouvons pas nous entretenir de bouche avec nos frères, ce qui est fort nécessaire pour sçavoir de chacun exactement

ce qui lui est arrivé; car outre que tous ne sçavent pas écrire, on ne peut pas sçavoir les choses par un écrit si bien qu'en conversant ensemble. En attendant que nous puissions être informés à fonds de tout d'un chacun, voici ce que nous sçavons être arrivé certainement.

Sur les galères *la Valeur, la Reyne, la Galante, la Renommée* et autres, on a donné la bastonnade jusqu'à deux, trois fois dans le port, ou en campagne, à nos pauvres frères, le corps nud, étendu sur un banc ou sur le coursier, outre les coups qu'on leur donnoit à la vogue et aux autres fatigues. Celui que je vous disois être mort de *la Renommée* s'appelloit Pierre Sauvet, natif de Montelus, diocèse d'Uzès en Languedoc, âgé d'environ 42 ans, condamné aux galères pour être allé à Orange avec ces 80 ou 100 qui arrivèrent ici il y a un an passé. Le sous-comite de cette galère avait conceu une telle haîne contre ce pauvre homme, qu'il l'assommoit de coups toutes les fois qu'il voguoit ou qu'il travailloit aux autres fatigues, qu'il eût tort ou non. Israël Bouchet et Louis Isoire ayant eu la bastonnade par deux fois dans la campagne dernière, un officier de poupe envoya chercher ledit Sauvet et un autre nommé Jean Viau, pour leur faire voir le dos tout meurtri et ensanglanté de ces deux premiers, et leur donner de la terreur pour les porter à lever le bonnet, ce qui les effraya si fort, avec les coups qu'on leur donnoit. qu'ils promirent malheureusement de le lever. Ce Sauvet tomba malade; il resta à la chambre de prouë le reste de la campagne. Etant de retour, on l'envoya à l'hôpital, où il mourut peu de temps après en bon chrétien, selon le témoignage de quelques frères qui y étoient malades.

Ce qui le fait connoître encore, c'est qu'il fut enterré en un lieu champêtre avec les Turcs, comme on y enterre ordinairement ceux qui meurent fermes dans notre religion. J'ay demandé moy même de vive voix à Israël Bouchet s'il croyoit, humainement parlant, que cet homme fût mort du mauvais traitement; il m'a assuré qu'il n'en doutoit pas. Ce Louïs Isoire est aussy condamné pour être allé à Orange. Cet Israël Bouchet est condamné pour désertion; mais il professe la religion hautement. Sur *la Magnanime*, on les a portés ou traînés par force dans la poupe, dans le temps que le prêtre y officioit. Sur *la Superbe* et sur *la Favorite*, on les a garottés à un banc, près de la poupe, pour les faire tenir malgré eux dans la posture

des papistes pendant qu'ils prioient. Sur une autre galère, on a obligé plusieurs des autres forçats de sauter sur nos pauvres victimes, et de leur arracher le bonnet et le capot, qui leur sert de chambre ou de cabinet pour se cacher; et quand ces garnements ne s'en acquittoient pas au plus tôt, les comites le leur ôtoient eux-mêmes à grands coups de gourdins ou de bâtons; mais ils se recouvroient d'abord avec les autres qu'ils trouvoient près d'eux.

Sur la vieille *Saint-Louis*, où il y a un bon nombre de nos chers frères, vieux, estropiés ou invalides, on les a confinés dans la roujole, endroit où on ne peut pas se tenir debout, ni couché de son long, et où passent les ordures et immondices de chaque banc, sans avoir égard à leur vieillesse et incommodités. M. André Valette est un de ces fidèles souffrants; pendant l'été, on l'avait placé auprès du fougon, lieu où on fait le feu, afin que la chaleur et la fumée l'incommodassent, et présentement, dans l'hiver, on le fait tenir dans la roujole, où l'eau du banc coule, et où le froid entre plus qu'ailleurs, afin de le mieux affliger. Son corps est cassé, mais son esprit est sain et vigoureux, grâces à Dieu, et sous ses cheveux blancs, il démontre la force, le courage et l'intrépidité d'un jeune homme, ou plutôt la force et la vertu de l'Esprit-Saint, qui le réjouit et le console, selon qu'il nous le témoigne lorsqu'il a la commodité d'écrire. M. Garnier, ce vénérable à cheveux blancs comme lui, est son fidèle compagnon de souffrance avec quelques autres. La jeunesse et la délicatesse ont là un bel exemple. M. Elie Maurin, ce bon serviteur de Dieu, est venu depuis quelques jours de l'hôpital, où il avait été détenu de maladie environ deux mois. Il y a été beaucoup tourmenté et affligé, jusques à le charger de chaînes, pour la haine que les ennemis de notre religion ont contre luy. C'est une grande inhumanité d'accabler de fers un malade foible et presque moribond, pendant qu'on laisse les plus méchants, les plus scélérats forçats sans chaînes, lorsqu'ils sont malades à l'hôpital. On convertit ainsy un lieu de soulagements en un lieu de tourments. Je ne sçaurois vous représenter tous les maux qu'on nous fait. Mais tout cela par la grâce de Dieu, ma très-honorée Mademoiselle, ne fait que nous confirmer de plus en plus dans notre sainte religion. La patience, la fermeté et la constance de nos généreux chrétiens en démontrent invinciblement la vérité, sans qu'on puisse dire que la naissance, l'éducation, la vaine gloire, ni l'opiniâtreté, puissent

produire tant d'heureux effets, pendant que ces excès de fureur et de violence qu'on nous fait, qui sont si éloignés des maximes de Jésus-Christ et de ses apôtres, donnent des preuves manifestes de l'antichristianisme. Ces Messieurs les missionnaires et aumôniers des galères, qui sont les grands ressorts de cette machine à gourdins et bâtons, nous épargnent la peine d'employer les raisonnements pour les convaincre, puisque leurs actions le font assez, et font voir ce qu'ils sont. Autrefois, quand ils nous faisoient mal traiter, ils se cachoient, et ils attribuoient nos souffrances à d'autres motifs qu'à ceux de la religion, ce qui, quelquefois, pouvoit être un sujet de tentation, et étonner ceux qui ne faisoient pas réflexion sur leurs tours et finesses. Mais présentement, ils lèvent le masque; ils ne peuvent plus dissimuler. Ils laissent voir la peau du loup et du tigre qu'ils couvroient de celle du renard, et il faut que, malgré eux, ils nous donnent devant tout le monde l'honneur et la gloire de souffrir pour justice. (Je ne parlerois pas ainsy, si l'intérêt de la vérité ne m'étoit plus cher qu'une autre considération.) Nous leur en sommes bien obligés, et nous prions ardemment le Seigneur qu'il les illumine et les convertisse pour la récompense de ce qu'ils nous font. Jugez, Mademoiselle, si nous ne devons pas nous glorifier dans ces tribulations, et si la vraye joye que nous devons avoir dans ces épreuves ne doit pas surmonter la tristesse qu'en ressent la partie basse de notre âme, et la sensibilité qu'en a notre chair mortelle. Mais, hélas! nous sommes environnés d'imperfections et de faiblesses qui nous tirent en bas. Le Seigneur veuille accomplir sa vertu en nos infirmités, et que sa grâce ne nous défaille point!

Quant au reste, si quelqu'un trouvoit que nous sommes par trop scrupuleux et délicats, que de lever le bonnet est peu de chose, ce ne pourroit être, sans doute, que quelque temporiseur et lâche : car, pour ceux qui craignent Dieu plus que les hommes et qui préfèrent son service à leur intérêt, ils en jugent bien autrement. Ils sçavent que ce qu'on exige de nous est une partie du culte, et qu'on ne peut y adhérer sans se souiller, après que Dieu deffend si souvent dans sa Parole de ne participer en aucune façon à l'idolâtrie et superstition. Dieu est la bonne mère qui ne demande pas que l'enfant soit partagé, mais qui le veut tout entier. Si on nous voyoit en la même posture des catholiques romains, ne concluroit-on pas que nous sommes de leur communion, et ne seroit-ce pas

un *amen* que nous dirions aux prières qu'ils addressent aux créatures, lors que Dieu nous crie de n'invoquer que luy? On a beau dire qu'on n'exige de nous qu'un honneur civil, Dieu nous garde de nous laisser prendre à ce piége! Si nos ennemis gagnoient ce point, ils reviendroient bientôt à la charge pour nous contraindre à d'autres, et ne nous laisseroient pas qu'ils ne nous eussent rendus fils de la ..... (1). Ils veulent quelque chose de plus qu'un honneur civil, car ils voyent bien que nous ne refusons pas celuy-ci, grâces à Dieu, à qui il est deu, dans le temps qu'il faut. Quand Julien eut fait placer sa statue auprès de celles de ses faux dieux, les chrétiens cessèrent de la saluer, parce qu'on n'auroit plus pris cet honneur pour l'empereur, mais pour les dieux; et nos synodes n'avoient-ils pas défendu de lever le chapeau quand on rencontreroit l'hostie par les rües? Or, si cela étoit défendu dans ces momens où il semble qu'on ne peut pas honnêtement refuser de saluer ceux qui passent devant nous ou devant qui nous passons, que ne ce doit-il pas être dans ces lieux de punition où nous n'avons été condamnés que pour ces choses, et où on nous y veut encore contraindre par force? Si nous fléchissions, l'adversaire chanteroit victoire; il n'en voudroit pas davantage pour aller publier que nous nous sommes rendus, comme ils ont fait de tant d'autres qui avoient fait moins que ce qu'on exige de nous! Dieu nous préserve de donner un tel scandale à l'Eglise et de nous jeter nous-mêmes dans une telle perdition!

Pour ce que vous demandez de nos frères reclus, je vous diray qu'ils sont toujours bien obsédés et qu'on ne les peut approcher que fort difficilement. MM. Berger et Monnier, qui sont aux isles de Château-d'If, sont toujours dans leur basse-fosse, fort mal. M. des Combe marquoit dans un billet, il y a quelques jours, qu'il leur alloit écrire, en ayant receu apparemment des nouvelles. Dès qu'il pourra, il nous dira ce que c'est. Je n'en sçay pas davantage pour le coup de ceux-là. M. Lefebvre est toujours comme il étoit; M. le Jeune m'a communiqué un billet qu'il a receu de ce bon serviteur de Dieu il n'y a pas longtemps. Sa santé est assez bonne, autant que le permet la demeure où il est; mais on ne sçauroit assez dire la bonne disposition de son esprit. Béni soit Dieu! Il y a

(1) Mot illisible.

bien du temps que nous n'avons rien sceu de M. Lansonnière. Ce qui en est cause est le changement qu'on a fait dans le lieu où il est d'un officier. Nous n'oublions rien pour sçavoir son état, non plus que pour sçavoir celui des autres; mais il arrive toujours des contretemps. Il faudra luy annoncer la triste nouvelle de la mort de Madame sa femme. Dieu l'aye receüe en paix! Nous recommandons ces chers enfans aux bonnes âmes. M. Serres, le puîné, vient d'être changé et remis dans sa première demeure, d'où on l'avoit tiré pour le mettre à un cachot d'une chambre plus basse. Nous espérons, s'il plaît à Dieu, que nous pourrons communiquer avec luy dans quelque temps. Si cela est, nous ne manquerons pas de luy faire part de votre belle lettre.

Il y auroit bien des choses à dire sur ce que ce fidelle serviteur de Dieu a souffert dans ces cachots avec MM. Musseton et Sabatier, lorsqu'ils y étoient avec luy, et sur ce qu'il y a enduré depuis qu'il y est seul; mais cela ne se peut pas dans une lettre. On pourra faire la description des souffrances de ces soldats de Jésus-Christ en particulier, si on travaille à une nouvelle liste. Leurs diverses épreuves méritent bien un récit à part, que quelqu'un peut faire, pendant que les autres travailleront à la liste où on donnera des circonstances que je ne puis donner ici. MM. de Fonblanche et le Jeune, frères de M. le Puîné, me chargent très-étroitement de vous assurer de leur respect et de leur vive reconnoissance de votre souvenir et de la part que vous avez dans leurs vœux ardents.

M. l'Aîné vous auroit fait cette lettre, s'il n'avoit de l'embarras sur la galère par la mission que les convertisseurs à gourdins et bâtons y font depuis quelques jours. Vous dites que ce nom de Serres est bien en bénédiction en l'Eglise de Dieu; il ne l'est pas moins parmi notre Société, qui leur est tant obligée. Leur loüange est en l'affaire de l'Evangile, et aussy en celles de notre communauté. Ainsy, je ne m'étendray pas d'avantage sur ces trois vrays Hébreux de la fournaise, parce qu'après je n'oserois pas leur présenter cette lettre à signer, comme je veux faire. S'ils n'ont pas écrit à Mesdemoiselles de la Roque et le Jeune, ils ne manqueront pas de le faire. Je prends la liberté d'assurer de mes profonds respects et de mes vœux ces pieuses mesdemoiselles, me recommandant à leurs saintes prières, s'il leur plaît.

Oserons-nous bien, Mademoiselle, vous supplier d'assurer ces

bonnes âmes que vous dites être malades de la froisseure de Joseph de la sincère reconnoissance que nous avons de la part qu'elles nous donnent dans leurs prières et des offres qu'elles nous font de leurs services? Nous leur sommes sensiblement obligés, et nous prions le Seigneur de les combler de ses bénédictions spirituelles et corporelles. Nous remercions sur tout très-respectueusement et avec un juste ressentiment Monsieur votre père. Le Seigneur veuille luy communiquer de plus en plus les plus douces effusions de son divin Esprit!

Pourquoy, Mademoiselle (pardonnez-moy si je parle ainsy), pourquoy nous dire que votre lettre est trop longue? Il est vray qu'elle est longue pour vous, qui ne deviez pas prendre tant de peine; mais elle ne l'est pas pour nous, qui chérissons tant ce qui vient des personnes comme vous. Nous en faisons l'estime qu'il faut, et ces écrits ne nous lassent nullement, y trouvant tant de plaisir et de profit pour notre sanctification et d'honneur pour nos chaînes. C'est à celle-ci que je [connois] votre patience et votre tolérance.

Nous ne sçaurions pourtant finir sans vous témoigner combien nous vous sommes redevables des nouvelles démarches que vous venez de faire du côté d'Angleterre pour notre soulagement. M. Javel, qui nous avoit instruits d'une partie des obligations que nous vous avons, nous a pleinement informés de la manière que vous avez écrit à Londres en notre faveur. Mais que vous dirons-nous pour exprimer notre reconnoissance? Il nous en faut toujours revenir là, de prier le Seigneur pour votre pleine rémunération, à quoy nous nous étudierons avec instance, puisque nous ne pouvons autre chose. Nous avons receu ce que vous nous dites de la Haye et d'Amsterdam, ce qui nous est venu bien à point (loué soit Dieu!), que le Seigneur récompense et rende au centuple en ceste vie et en celle qui est à venir! M. Javel prit la peine de nous écrire quelques jours après que nous eûmes receu la vôtre. Je viens de recevoir encore un billet, qu'il nous écrit de Rotterdam, dans une lettre dont nous a honorés Mademoiselle Vuanermeiden. Nous fairons une réponse qui servira à ses deux écrits, s'il plaît à Dieu, puisque nous avons tant tardé de répondre à l'autre. Je ne puis pas le faire aujourd'huy, parce que le cercle n'a pas encore veu ce dernier billet, puisqu'il m'est remis tout présentement. Il sera en

attendant persuadé, s'il luy plaît, de notre amour chrétien et de nos vœux ardents. S'il est encore enchaîné d'esprit avec nous, s'il compatit à nos souffrances, nous participons bien aussi aux faveurs que Dieu lui accorde, et nous sommes libres d'esprit pour le suivre par tout des effusions de notre cœur et de nos souhaits. Le Seigneur l'environne de ses bénédictions les plus prétieuses! M. de Fonblanche vient de me faire sçavoir qu'une personne a veu depuis peu M. Lans en bonne santé, et qui luy a promis accès auprès de luy. Dieu le veuille par sa bonté! Le cercle me charge de vous protester de ses respects et de ses vœux ardents, s'attendant toujours beaucoup à vos prières. Permettez-moy, je vous prie, de vous assurer des miens en particulier, de me recommander aussi à vos prières, et de me dire très-respectueusement, Mademoiselle, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : BANCILHON.
FONBLANCHES.

La modestie me devroit dispenser de signer cette lettre, mais l. . . . . m'y engage. *Signé :* SERRES le jeune.

N. B. Ce que je vous dis que M. Dubesson a été changé de place ne se trouve pas véritable, à ce qu'on vient de me dire. MM. Serres ne sçavent rien de l'action que vous dites de leur sœur.

(Collection Court. Lettres de divers. N° 11.)

BIBLIOGRAPHIE

PHILIPP MELANCHTHON, Von Dr Carl Schmidt (Leben der Væter u. Begründer der lutherischen Kirch, III theil). Elberfeld; Friederichs. XXVIII u. 722 p. 1861.

C'est à l'auteur d'une biographie estimée de Luther, M. le pasteur Hoff, que nous devons les extraits suivants, où Mélanchthon est apprécié comme humaniste dans l'influence qu'il exerça sur le développement des lettres et de l'instruction classique en Allemagne.

Appelé très-jeune à l'université de Wittemberg, l'illustre fils de l'armurier de Bressen, l'élève distingué du savant Reuchlin, s'atta-

cha à Luther par les liens d'une amitié inaltérable, et mit tous ses talents et sa vaste érudition au service de la grande cause de la Réforme, dont il devint un des plus zélés propagateurs. Ce fut Mélanchthon qui le premier systématisa les doctrines nouvelles dans les célèbres *Loci communes theologici*, qui eurent soixante-sept éditions et furent traduits dans plusieurs langues. Selon Bossuet (*Variations*, I, liv. V), « il joignoit à l'érudition, à la politesse et à l'élégance du style, une singulière modération : en sorte qu'on le regardoit comme seul capable de succeder, dans la littérature, à la réputation d'Erasme. » — Mais il était, comme dit M. Merle d'Aubigné (1), plus que cela : il avait des convictions inébranlables, *il savait où il en était*, et, loin de chercher toute sa vie sa religion, comme prétend Bossuet, il l'avait trouvée et admirablement exposée dans de nombreux écrits, et surtout dans la belle et ferme confession de foi présentée à Augsbourg, l'un des plus précieux monuments du protestantisme allemand. Mélanchthon, par sa douceur et son esprit conciliant, tempérait la véhémence de Luther, qui l'appelait « mon cher maître Philippe » et lui soumettait la plupart de ses travaux. « Je suis un peu trop rude, disait Luther; je ne peux pas aller aussi doucement que maître Philippe. Moi, je suis comme un torrent impétueux; lui, il écrit goutte à goutte. » Quand le courage du timide Mélanchthon faiblissait, le vaillant Luther, le héros de la première heure, le relevait et le ranimait. Dans toutes les luttes et dans toutes les épreuves, les deux fidèles combattants se fortifiaient et se complétaient l'un l'autre. L'Allemagne protestante doit unir ces deux noms dans une commune reconnaissance.

La vie et les travaux de Mélanchthon doivent d'autant plus intéresser les lecteurs du *Bulletin*, que ce réformateur suivait avec la plus vive sollicitude les progrès de la Réforme française, et joua même un rôle important dans les négociations entre François Ier et les évangéliques d'Allemagne, négociations que firent échouer la politique versatile et égoïste du roi de France et le fanatisme papiste de ses principaux conseillers. « Ce n'était pas à un congrès de Smalkalde, à des négociations diplomatiques, à François Ier, qu'il appartenait de faire triompher la cause de la vérité et de l'unité. Celui qui a dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde*, ne choisit pas des hommes du monde pour établir son règne, et n'entend pas accepter une uniformité monotone pour tenir lieu d'unité dans son empire. Les traités, les constitutions, les formes que les rois prescrivent, sont des éléments humains que le royaume céleste répudie (2). »

La biographie la plus récente et la plus complète de Mélanchthon a été écrite par M. le professeur Ch. Schmidt, de Strasbourg, le savant auteur de la *Vie de G. Roussel*, de *Pierre Martyr* et d'autres ouvrages historiques remarquables. Voici comment M. Schmidt caractérise (p. 690 et suiv.) l'œuvre de celui qu'on appelait par excellence *le Précepteur de l'Allemagne* : « Mélanchthon se livra

(1) *Réform. en Europe au temps de Calvin*, IV, p. 531.
(2) *Loc. cit.*, p. 567.

avec le plus grand zèle non-seulement aux études littéraires et philosophiques, mais aussi à l'étude de l'histoire, encore très-négligée dans les écoles du commencement du XVI[e] siècle. Il appelait l'histoire un tableau de l'humanité, sans la connaissance duquel la vie ne serait qu'une enfance perpétuelle, un tâtonnement dans les ténèbres. Avec une rare sagacité, due à la lecture assidue des anciens, il énumérait les qualités de l'historien. « C'est une chose « difficile, dit-il, de bien écrire l'histoire universelle, et je ne sais « si ce n'est pas la partie la plus difficile de l'éloquence. Recueillir « des chroniques comme celles du moyen âge, c'est facile; mais « de choisir le plus important, de reconnaître les motifs et les « causes des événements, cela ne demande pas seulement une in- « telligence éclairée, mais aussi une longue expérience des affaires « civiles; enfin, pour bien diviser le sujet et l'exposer d'une ma- « nière lucide, l'éducation littéraire est indispensable. » — Il tâchait d'enrichir ses connaissances historiques par les moyens alors à sa disposition; il lisait non-seulement toutes les chroniques qu'il pouvait rassembler, mais il se fit aussi une collection de monnaies et d'objets d'antiquité, et se familiarisa soigneusement avec la situation géographique des pays et les particularités des peuples.

« En 1531, Jean Carion, son ancien élève, lui envoya une espèce de chronique d'histoire générale, le priant de la corriger et de la publier. Mélanchthon remania l'ouvrage et en fit, en allemand, un des manuels les plus répandus de l'époque. Il composa en outre des annales de l'histoire contemporaine de sa patrie, document qu'on peut encore consulter avec fruit, et qui se distingue par la justesse des appréciations historiques.

« Comme humaniste et comme érudit, Mélanchthon exerça une influence immense, comme rarement savant en exerça une semblable. Ses livres de grammaire, de rhétorique et de philosophie, furent introduits dans la plupart des écoles protestantes de l'Allemagne. Partout il était salué comme le précepteur de la patrie allemande. Ses ouvrages sur l'enseignement se répandirent au loin, et plusieurs eurent l'honneur d'être condamnés comme hérétiques (1). Les plus célèbres pédagogues de l'Allemagne, Jean Sturm, Neander, Trotzendorf, Fabricius, s'estimèrent heureux d'être les amis de Mélanchthon ou de suivre ses méthodes.

« Répandre l'instruction était une des grandes missions de sa vie. Chacun connaît l'état pitoyable de l'instruction populaire au moyen âge. Lors de la renaissance des lettres classiques, on fit quelques essais timides ou dépassant le but pour remédier à cette situation : la Réforme seule a l'honneur d'avoir réellement créé l'instruction du peuple. De même que Luther, Mélanchthon reconnut de bonne heure qu'il était nécessaire de fonder des écoles, sans lesquelles la Réforme n'aurait intéressé que quelques savants et quelques princes; le peuple, auquel elle était avant tout destinée, lui serait resté étranger. D'abord, la Réforme servit de prétexte à

(1) A Fribourg, en Brisgau, on défendit, en 1525, de faire des cours sur sa rhétorique; à Padoue, sa grammaire latine fut brûlée en 1559, avec d'autres livres hérétiques.

quelques laïques qui se laissaient aller à une négligence dangereuse de l'instruction. Les uns disaient : Mon enfant ne peut plus devenir un prêtre, il ne peut plus avoir de prébende; pourquoi l'envoyer à l'école? Qu'il s'enrichisse! — D'autres pensaient qu'il suffisait au futur prédicateur de savoir l'allemand, vu qu'on pouvait lire dorénavant la Bible dans une traduction allemande. — Le plus grand désordre régnait dans les écoles; il n'y avait aucune unité, ni dans les méthodes, ni dans les objets d'enseignement : chaque maître voulait enseigner sa partie favorite; quelques-uns, pour faire parade de leur science, enseignaient aux enfants le grec et l'hébreu avant le latin. Comme les princes ne veillaient pas toujours à l'amélioration des écoles existantes ou à la fondation d'écoles nouvelles, Mélanchthon désirait que les cités prissent la besogne en main et y appliquassent les revenus et les locaux des couvents. « Que serait « une ville, écrit-il en 1543 au magistrat de Soëst en Westphalie, « où tous les citoyens vivraient dans l'opulence, la paix et la volupté, mais sans la connaissance de Dieu, et où personne ne « saurait lire ni écrire; où l'on n'aurait pas de calendrier, où l'on « ne saurait rien en histoire, qui cependant est le miroir de notre « vie et qui nous rappelle tant de choses? Quel homme sensé voudrait habiter cette ville? Même les princes païens ont orné leurs « cités de ces connaissances utiles. Nous devrions les cultiver plus « fidèlement encore, parce qu'elles nous aident à l'intelligence des « saintes Ecritures : car, sans connaître les langues, on ne peut lire « ni l'Ancien ni le Nouveau Testament. Il faut en outre savoir l'histoire, la géographie, le calcul des temps et d'autres matières « encore, si l'on veut comprendre convenablement la doctrine « divine; en un mot, les arts libéraux sont un ornement de « l'Eglise. »

« Après avoir aidé à l'organisation des écoles à Nuremberg et dans d'autres villes, vers 1527, Mélanchthon rédigea un plan d'études qui fut non-seulement adopté en Saxe, mais aussi dans beaucoup d'autres contrées, et d'où l'on peut dater la vraie réforme de l'enseignement populaire en Allemagne. Dans l'introduction, il dit que « les prédicateurs doivent exhorter les gens à envoyer leurs « enfants à l'école, afin qu'on élève ceux qui doivent un jour enseigner et gouverner dans l'Eglise et autre part. Plusieurs personnes s'imaginent à tort qu'il suffit à un prédicateur de savoir « l'allemand, car il faut avoir une longue et sûre expérience si l'on « veut instruire autrui. A cet effet, il faut apprendre dès sa jeunesse... Et ces gens instruits sont nécessaires non-seulement pour « l'Eglise, mais aussi pour le service civil. C'est pourquoi les parents « doivent envoyer leurs enfants à l'école pour l'amour de Dieu, et « les préparer pour le Seigneur, afin qu'il puisse s'en servir pour « l'utilité d'autrui ».

« Dans les grandes villes on fonda des gymnases, et de là les élèves passaient à l'université. Pour les étudiants en théologie, Mélanchthon composa un plan d'études (1) sur la méthode, sur le

(1) *Brevis discendæ theologiæ ratio;* 1530.

choix des lectures, le partage du temps. L'étude fondamentale, l'étude de la Bible, devait commencer par l'épître aux Romains, à côté de laquelle les élèves devaient lire quelques Pères de l'Eglise, et surtout saint Augustin, tout en marquant les divergences entre les Pères et les auteurs sacrés.

« Les institutions et les usages de l'Eglise primitive devaient être soigneusement étudiés; les études classiques et philosophiques ne devaient pas être négligées, mais la philosophie ne devait pas être confondue avec le christianisme.

« Si, d'après Mélanchthon, *les humanités*, c'est-à-dire les études littéraires et philosophiques, devaient être la préparation générale aux carrières de l'homme d'Etat, du jurisconsulte, du médecin, elles étaient avant tout nécessaires aux serviteurs de l'Eglise. Personne mieux que Mélanchthon n'a reconnu de quel grand prix une instruction générale et étendue était pour le théologien. Dans un discours tenu en 1536, il dit qu'on ne peut mieux se convaincre de la puissance et de la dignité de la science qu'en voyant combien elle est utile à l'Eglise, quelles ténèbres l'ignorance répand sur la religion, quelle barbarie et quelle confusion elle traîne à sa suite. Un des plus grands maux, c'est une théologie sans science, qui ne sait pas expliquer les doctrines les plus importantes, qui affirme les idées contradictoires, qui ne distingue pas l'erreur de la vérité, qui cherche à cacher ses lacunes par des équivoques, et qui, vu l'obstination des hommes, n'engendre que des sectes et des disputes. Par là, le peuple est laissé dans le doute, la religion devient un objet de mépris, et la conséquence qui en résulte est la plus vulgaire incrédulité. On voit donc combien l'Eglise a besoin d'une instruction approfondie. Les règles ordinaires de la grammaire et de la dialectique ne suffisent pas pour résoudre les questions difficiles; il faut pour cela la connaissance de la nature, de l'homme, des événements, connaissance qui a de nombreux rapports avec la religion chrétienne. D'ailleurs, la science met un frein à l'esprit, l'habitue à scruter et à approfondir toutes choses, et le préserve de présomption. Plus un homme est savant, mieux il sait combien il est facile de se tromper; plus il se sent obligé de tout examiner, plus il est porté à la modestie, à l'appréciation équitable d'autrui. Mélanchthon n'avait pas tort, si plus tard il attribuait les violentes disputes dogmatiques au relâchement des études littéraires et philosophiques. Bien des gens prétendaient de nouveau que ces études étaient superflues, même dangereuses pour la foi. En 1557, jetant un coup d'œil rétrospectif plein de tristesse sur les beaux temps de la Renaissance, Mélanchthon disait : « Les sciences « et les lettres, rappelées de l'exil, remplirent d'abord les esprits « d'un zèle admirable. On était las de la barbarie dans laquelle on « avait été si longtemps tenu captif; tous les efforts étaient tournés « vers les études renouvelées; on les exaltait à l'envi, tellement « qu'elles reprirent rapidement leur antique éclat. Mais maintenant « cette flamme s'est de nouveau éteinte; la science est méprisée, « la jeunesse dépérit dans la paresse et la vanité, ne se plaisant que « dans des luttes stériles et sans fin. » Aussi Mélanchthon con-

seilla-t-il toujours l'étude de la littérature classique et de la philosophie, et fit-il tous ses efforts pour inspirer à la jeunesse l'amour des belles-lettres. Il saisit toutes les occasions pour parler de l'utilité de la science en vue de la théologie, des conséquences déplorables de l'ignorance et de la haute valeur de ceux qui, ornés de connaissances variées, peuvent dignement servir l'Eglise et l'Etat.»

Nous pensons que ces extraits suffisent pour faire apprécier l'intérêt de la belle biographie dont M. le professeur Schmidt a enrichi la littérature protestante. Dans la crise difficile que traversent en ce moment les Eglises réformées, l'étude consciencieuse de nos origines n'est-elle pas un des meilleurs moyens de conciliation et d'apaisement? G.-A. Hoff, pasteur.

Sainte-Marie-aux-Mines.

CORRESPONDANCE

LES HUGUENOTS DU XVIe SIÈCLE

L'impartialité nous fait un devoir de reproduire la lettre suivante, en y joignant la réplique de celui de nos collaborateurs à qui elle est adressée :

RÉPONSE DE M. G. GANDY A M. AD. SCHAEFFER.

Monsieur,

Vous vous êtes occupé, en deux articles plus étendus que substantiels, de mon *Etude sur la Saint-Barthélemy,* insérée dans les livraisons de juillet et d'octobre (1866) de la *Revue des Questions historiques*. Si vous vous étiez contenté, comme tant d'autres de vos coreligionnaires, de prodiguer les déclamations banales, j'aurais jugé inutile toute réclamation. Mais vous m'avez accusé de mauvaise foi ; vous avez préféré le style du pamphlet à celui de la critique ; vous m'avez injurié et calomnié. Je me dois à moi-même, je dois au public une réponse à vos diatribes. Toutefois, rassurez-vous : je ne vous accompagnerai pas sur le terrain des personnalités ; à vos attaques passionnées qui trahissent visiblement une mauvaise cause, j'opposerai le respect, la modération et le calme d'une discussion consciencieuse.

Dans mon *Etude,* j'ai été rigoureusement impartial ; affirmant et

doutant, suivant que les faits paraissaient notoires ou insuffisamment constatés. Il vous a plu d'écrire de longues pages non pour prouver, on va le voir, mais pour affirmer le contraire. Je vais vous suivre pas à pas.

Vous prétendez examiner successivement ma méthode, les explications que j'ai données des guerres religieuses au XVIe siècle, puis les origines et le caractère de la Saint-Barthélemy. Sur tous ces points, je vais réfuter victorieusement une à une vos allégations, à moins qu'elles ne se produisent sous une forme vague et insaisissable. Dans ce dernier cas, je ne pourrai évidemment que les abandonner à la justice du silence.

Vous me reprochez, d'abord, d'avoir systématiquement loué ou blâmé, selon les besoins de ma cause, MM. Soldan et A. Coquerel fils dont j'ai toujours, dans mon *Etude*, honoré la sincérité. Mais qu'est-ce à dire? n'ai-je donc pu approuver ou rejeter les jugements de ces auteurs, selon qu'ils me semblaient fondés ou non? Est-ce là se montrer partial? Ce procédé est partout en usage dans la critique; je dis plus : il est la critique même; ne consiste-t-elle pas essentiellement dans le contrôle des raisons et des faits? A ce propos, vous signalez ce qu'il vous plaît d'appeler mon *vocabulaire injurieux*. J'ai dit que les *pamphlétaires* du XVIe siècle, — mot usité partout, — ont légué à Voltaire, et aux héritiers de ses calomnies, un acte d'accusation et des *imputations odieuses* contre le saint-siége au sujet de la Saint-Barthélemy. Voilà les prétendues injures de mon vocabulaire; on verra tout à l'heure les aménités du vôtre.

Après avoir ainsi démontré ma *partialité* et mes *injures*, votre impartialité et votre politesse dénoncent ma *perfidie*, et voici vraiment en quoi elle consiste.

J'ai, dites-vous, écrit *sans preuve :* « Les aveux de Coligny (dans l'affaire de l'assassinat du duc de Guise) l'accusent; il a confessé , etc., » et vous m'opposez son indignation d'homme et de chrétien. Mes *preuves*, cependant, n'auraient pas dû échapper à votre zèle. Je n'ai pas assuré que Coligny eût conseillé directement le meurtre; j'ai rappelé seulement, comme faits notoirement historiques, que, d'après ses aveux, il n'avait pas contesté contre ceux qui voulaient faire cette action; qu'il estimait que la mort de Guise était le plus grand bien qui pût arriver au royaume; qu'il avait donné 100 écus à Poltrot pour avoir un cheval qui fût un excellent coureur, etc., etc. (p. 35). J'ai ajouté qu'au dire de Pasquier, qui lui voulait du bien, il s'était faiblement défendu; j'ai cité avec précision les *Mémoires de Condé*, et je me suis autorisé des témoigna-

ges de MM. Trognon et Lavallée, qui, certes, ne sont pas systématiquement hostiles aux protestants. C'est ainsi que j'ai parlé *sans preuves;* voilà ma *perfidie,* et peut-être aussi votre impartialité.

Au sujet de la médaille relative à Condé, et portant cette effigie : *Louis XIII, roi de France,* j'ai émis simplement un doute. Vous me le reprochez, comme si j'avais avancé un fait positif, et vous dites, *sans preuve,* que cette médaille n'existe pas, n'a jamais existé; même impartialité de votre part.

En parlant d'une lettre de Coligny fort compromettante, j'avais cité, sous toute réserve, M. Crétineau-Joly et M. Baschet; que faites-vous? Vous vous emportez contre M. Crétineau-Joly, et par avance vous déclarez, toujours sans preuve, cette lettre non avenue. La méthode n'est-elle pas bien *perfide ?*

Continuons : « Bèze, ai-je dit, est d'avis qu'on extermine les prêtres. » Ici, vous me reprochez d'avoir inventé ou dénaturé les paroles de ce ministre. Il y a, dites-vous, des éditions diverses de la *Profession de foi* de Bèze, ami intime de Calvin, comme on sait, et son bras droit; et vous rappelez doctement les années où elles ont paru : 1557, 1559, 1564, 1570, 1575. Or, il se trouve que vous avez juste l'édition de 1563, laquelle n'est pas, selon vous, au nombre des éditions qui existent. Est-ce un *lapsus* typographique ou une distraction de votre plume? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, ma citation est vraie, et c'est vous, au contraire, qui n'avez su lire ni dans l'édition de 1561, que j'ai consultée, ni dans celle de 1563, où je lis ces paroles : Après avoir dit que les magistrats et les princes doivent faire exécuter cé que les ministres (protestants, bien entendu) auront décidé en matière de religion, Bèze ajoute : « Mais il faut toujours noter que je parle des vrais ministres s'arrestant à la seule et pure Parole de Dieu, et non pas de ceux qui abusent de ce titre, lesquels *doivent estre exterminez* par les princes, tant s'en faut qu'ils en doivent estre les protecteurs » (p. 157, 158). — (Ce passage se trouve dans les deux éditions citées sous le paragraphe XV du ve point.) C'est bien là, Monsieur, n'est-ce pas, ce que j'ai *arraché au contexte* et *dénaturé.* Périsse donc ma damnable méthode; car j'ai, dites-vous, encore la passion des *à peu près,* des *on dit,* tout en falsifiant carrément, selon vous, et avec impudence.

Quant à la parole vraie de Calvin, relative aux excès des huguenots, je pensais que vous alliez m'en féliciter, puisqu'enfin c'est une protestation honorable contre d'horribles dévastations dont j'ai déroulé, — d'une manière bien insuffisante, vu les limites de mon sujet, — les accablants témoignages pris à des sources soigneuse-

ment indiquées. Ces faits incontestables, je vous mets au défi de les réfuter solidement, et je conçois sans peine qu'à un certain moment, ils aient révolté Calvin lui-même.

Relativement au ministre Sureau, dont j'ai invoqué un important aveu à la charge de son parti, vous avancez qu'il était faible, irrésolu, changeant, puisqu'il se fit catholique par peur. Je suppose vraies ces accusations, que vous ne prouvez pas; en est-il moins certain qu'en 1567, il affirmait dans un livre qu'il était permis, d'après les doctrines du calvinisme, de *tuer* le magistrat ou le prince de l'Eglise. Est-ce que la faiblesse du caractère l'empêchait de savoir les doctrines de son parti et de les exprimer? C'est là tout ce que j'ai dit, et tout ce que je maintiens.

Faut-il maintenant vous répondre quand vous m'accusez, sans preuve encore, de mal citer, — en oubliant *ce qui précède et ce qui suit,* — MM. Dargaud, Henri Martin, Fauriel, etc.? Qu'il me suffise de vous rappeler ceci : une méthode qui consiste à opposer de vagues accusations à des faits précis est peu digne de quiconque a l'honneur de tenir une plume, et je regrette qu'elle soit la vôtre.

Calvin aussi, vous écriez-vous avec noblesse, a le privilége de mettre en *délire* mon *imagination*. Et aussitôt, vous vous insurgez contre le sentiment que je prête, toujours faussement selon vous, au chef de la pseudo-réforme concernant la révolte contre les rois catholiques. Vous gagez que je n'ai pas connu le Commentaire sur Daniel par Calvin. Eh bien! Monsieur, vous avez perdu votre pari, et je vais vous faire voir que je ne veux pas être cru, comme vous-même, *sur parole*. Je garantis la fidélité scrupuleuse du résumé que j'ai fait, et puisque vous voulez des textes, en voici : « Nous voyons aux cours des roys que les plus bestes sont les premiers et les plus advancez. Car aujourd'huy, selon que les roys sont presque tous hébétez et brutaux, aussi semblablement sont-ils comme les chevaux et les asnes, des bestes brutes. » (*Leçons sur le prophète Daniel*, c. VI, v. 3, 4, 5.) Un peu plus loin, Calvin s'exprime ainsi : « Car les princes terriens se *démettent* et privent *eux-mêmes* de leur puissance, quand ils s'élèvent contre Dieu (c'est-à-dire contre la Réforme.) Voire ils sont indignes d'être *tenus au rang des hommes*. Il leur faut donc plus tost *cracher au visage* que de leur obéir, quand ils sont si fiers et si outrecuidez de vouloir mesme despouiller Dieu de son droit, et quasi occuper son siége, comme s'ils pouvoyent l'arracher du ciel. » (*Leçons sur le prophète Daniel*, c. VI, v. 21, 22.) Ces paroles, sous la plume de Calvin, ont une signification évidente.

Elles démontrent sans réplique qu'avant de donner des leçons de

sagesse à mon *imagination en délire*, vous eussiez bien fait peut-être de régler la vôtre.

Encore une ou deux preuves ! dites-vous avec assurance. Volontiers. J'ai écrit à la page 15 : « M. Dargaud félicite le chancelier de l'Hôpital de n'avoir pas admis la liberté de conscience, d'avoir pensé, avec toute son époque, que le crime d'hérésie *devait être puni.* » C'est vous qui soulignez, pour me prendre en flagrant délit de fausse citation. Là-dessus, vous rappelez que M. Dargaud félicite le chancelier d'avoir repoussé l'inquisition espagnole; puis vous faites observer que l'Hôpital, toujours d'après M. Dargaud, saisit les tribunaux ecclésiastiques de tous les *crimes* d'hérésie, et sur-le-champ vous concluez que j'ai fait dire à cet auteur juste le contraire de ce qu'il a dit. Comment donc ! mais tout cela, je l'ai affirmé moi-même, et vous avez été involontairement victime d'une étrange illusion. Vous paraissez croire qu'en repoussant l'inquisition, le chancelier admettait par cela même la liberté de conscience; or, pour parler votre langage, c'est *juste le contraire de la vérité.* En déférant aux tribunaux du clergé le *crime* d'hérésie, il reconnaissait la culpabilité légale du protestantisme comme hérésie, et par conséquent la nécessité de le punir. Il est vrai, — et je l'ai écrit dans une note que vous passez sous silence, — il est vrai que M. Dargaud attribue aux tribunaux ecclésiastiques de cette époque le simple droit d'infliger des peines canoniques; mais il est indubitable, — je l'ai dit dans cette même note, — qu'au XVIe siècle ces peines étaient souvent afflictives, et pouvaient aller même jusqu'au bannissement.

Autre vice de ma méthode. Vous daignez convenir que j'ai fidèlement cité, en ce qui regarde l'organisation politique des rébellions protestantes, l'auteur protestant d'une thèse soutenue en 1838. Seulement vous vous dispensez, — est-ce pour mettre en lumière ma partialité ou votre justice, — de reproduire cette fin de la citation : « les huguenots « avaient leurs capitaines, leurs sous-lieute- « nants, leurs gouverneurs et leurs percepteurs d'impôts, leurs « drapeaux, leurs villes de guerre, leurs munitions, leurs arsenaux, « leurs troupes soldées. » Or, si ce n'est pas là, comme je l'ai avancé, être organisé et envelopper la France d'un réseau de conspirations, les mots et les faits n'ont plus de sens. Ici, vous me reprochez de n'avoir pas ajouté, avec l'honorable M. Fauriel, que les protestants étaient poursuivis et *traqués comme des bêtes fauves.* Pardon, Monsieur, ne confondons pas les questions. Que voulais-je prouver, à la page 23? que la fausse réforme, par son organisation politique, constituait un Etat dans l'Etat; sous ce rapport, l'aveu

de M. Fauriel est péremptoire et l'honore; quant à savoir s'ils étaient vraiment persécutés, et si, dans ce cas, ils avaient un droit strict à la révolte, ce sont là deux questions que je ne pouvais traiter simultanément avec l'autre, sans tout embrouiller. Ces deux points sont venus ailleurs, et à leur place, dans mon travail. J'ai démontré, — et je ne crains à cet égard aucune contradiction, — que le protestantisme était, au XVI[e] siècle, justiciable de l'Etat par sa nature même et par ses complots; qu'en outre, il a, le premier, persécuté le catholicisme, et que ses séditions ont couvert la France de sang et de ruines.

Après cette remontrance tout aussi fondée que celles qui précédent, vous déclamez contre le fanatisme cruel des catholiques; vous vous autorisez longuement de Mézeray, sans savoir apparemment qu'aux yeux de la critique moderne cet historien est partial et passionné; puis, sans contrôler son jugement par les innombrables témoignages qui établissent les Saint-Barthélémys protestantes dont j'ai donné le tableau véridique, et qui toutes précédèrent celle du mois d'août 1572, vous me faites la leçon, et vous m'invitez à étudier de plus près les gens que je cite : quelles *gens*, pour parler votre élégant et courtois langage? Est-ce M. Fauriel que j'ai cité plus exactement que vous ne l'avez fait? Est-ce Mézeray que je n'ai pas cité, du moins à cet endroit? — N'importe, vous êtes content de vous-même, et vous dites : *A quoi bon multiplier les exemples?* Oui, certes, à quoi bon? Ne voit-on pas déjà avec quel art, avec quelle puissance vous avez foudroyé ma méthode, et comment vous avez prouvé que « je ne recule pas devant les *pires* moyens pour dénigrer le protestantisme? » En vérité, Monsieur, vous avez la main malheureuse : dans la masse de faits et de textes que j'ai produits, vous en avez glané quelques-uns à peine, et il se trouve qu'il n'en est aucun que vous ayez attaqué et *dénigré* sans que j'aie rigoureusement le droit de suspecter votre *méthode* critique, sinon l'impartialité et la gravité de votre savoir.

Mais tout à coup vous vous ravisez, et c'est pour tomber de Charybde en Scylla. Vous lisez à la page 24 de mon travail : « Quant aux jésuites, écrivait Calvin, il faut ou les *tuer*, ou, si cela « ne peut se faire commodément, les chasser, ou du moins les « *écraser* sous les mensonges, ou les calomnier. » Tout cela, dites-vous, sans *ombre de preuves*. A quoi bon les ombres, Monsieur, quand on a la pleine lumière qui va briller devant vous? Oui, sans doute, Becan, dans son Aphorisme XV, résume les sentiments, les actes et le langage des calvinistes à l'égard des jésuites; mais ces

sentiments, ces actes et ce langage étaient et ne pouvaient être que ceux de Calvin. Les calvinistes étaient les dignes disciples d'un maître qui écrivait au baron du Poët : « Vous n'épargnez ni courses ni soins. Travaillez : vous et les vostres trouveront tout un jour ; honneur, gloire et richesses seront la récompense de tant de peines. Surtout ne faites faute de *deffaire* le pays de ces zeles *faquins* qui exhortent les peuples par leurs discours à se bander contre nous, noircissant nostre conduite et voulant faire passer nostre croyance pour resverie. Pareils monstres doivent être *estouffés comme* je fis ici en l'exécution de Michel Servet espagnol ; à l'advenir ne pensez pas que personne s'advise de faire chose semblable.... » (Cité par M. l'abbé d'Artigny, *Nouveaux Mémoires* d'histoire, etc., p. 305 et suiv. ; — dans les *Mémoires* de Desmolets, t. X, p. 430, et dernièrement par M. Aubenas, dans sa *Notice historique* sur la ville et le canton de Valréas (Paris, 1838, p. 156 et suiv., d'après le msc). Donc je n'ai imputé à Calvin que son fait, et je devrais dire à mon tour : « *Comment qualifier* votre procédé ? »

Après cela, il vous contient de me taxer de mauvaise foi, d'affirmer qu'en me trompant je savais bien ce que je faisais. Et pour achever votre démonstration, vous me reprochez, en termes d'un goût douteux, de n'avoir pas mentionné un article de M. le pasteur Réville, qui a réfuté victorieusement, dites-vous, cette calomnie. Puisque vous aimez, Monsieur, à porter des défis, je vous défie à mon tour de prouver que le texte cité n'est pas authentique et qu'il ne dit pas, — ce qui était précisément, d'après Becan, l'opinion générale et doctrinale des calvinistes, — que Calvin conseillait de *tuer* les jésuites, pour les empêcher de parler.

A la suite de cet examen préalable où vous énoncez autant d'erreurs que d'accusations, sans parler de vos procédés de forme dont je laisse le public juge, vous arrivez aux doctrines des huguenots, et vous finissez par des observations sur la Saint-Barthélemy.

A mon grand regret, je ne puis vous suivre, aujourd'hui même, dans cette singulière et édifiante dissertation. Je craindrais de dépasser maintenant les bornes que je dois me prescrire dans votre *Bulletin*, et je ne veux pas abuser du loyal empressement avec lequel il m'a été ouvert sans que j'eusse besoin de *requérir*.

Le mois prochain, si vous me permettez, j'aurai l'honneur de reprendre une à une, comme je viens de le faire, vos inculpations plus qu'étranges, et veuillez le croire, je ne serai même pas tenté d'oublier, en vous réfutant, les convenances que doivent toujours respecter ceux qui se respectent.

La lecture de vos deux articles, je vous le confesse, m'a inspiré constamment un sentiment tout autre que l'indignation.

Je suis, Monsieur, votre très-humble serviteur,

GEORGES GANDY.

24 février 1868.

LETTRE DE M. AD. SCHAEFFER A M. JULES BONNET.

Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir communiqué l'épreuve de la première partie de la *Réponse* dont M. Gandy a daigné m'honorer. Vous voulez bien me permettre une « brève réplique »; je serai le moins long que je pourrai. Vos lecteurs connaissent les pages auxquelles s'attaque mon adversaire; je puis donc me borner à un examen sommaire des points sur lesquels porte le débat.

Je ne m'arrêterai pas à dire l'impression qu'a produite sur moi, et que produira sur vos lecteurs, la Réponse de M. Gandy. « La lecture de vos deux articles, dit-il en terminant, m'a inspiré constamment un sentiment tout autre que l'indignation. » Quel est ce sentiment « tout autre? » Serait-ce la pitié? Eh bien, nous dirons en toute franchise à M. Gandy que c'est précisément l'un des deux sentiments qu'a réveillés en nous la lecture de ses articles dans la *Revue des Questions historiques;* entre la pitié et l'indignation, notre cœur balançait. Nous l'avons dit : M. Gandy y tient un odieux langage. Il appelle les protestants du XVIe siècle « les ennemis du genre humain, » des « sauvages » qui « voulaient détruire la société, » qui « prêchaient le communisme, » et dont la religion donnant « à l'illuminisme, au scepticisme et à la dépravation une sorte de consécration divine, » leur « conférait le droit de s'abandonner à tous les crimes imaginables! » Il insulte ainsi grossièrement à la mémoire de nos pères et, indirectement, à l'Eglise protestante tout entière; il appuie ses assertions des preuves les plus douteuses : et il s'étonne que nous éprouvions, en le lisant, de la pitié et aussi de l'indignation! Nous connaissons, Dieu merci, bien des catholiques, qui eussent éprouvé, à notre place, les mêmes sentiments.

Arrivons au fond de la question débattue.

Ne craignons pas de le redire : qu'on veuille bien jeter un regard sur nos deux articles, et l'on verra bien si M. Gandy a « réfuté victorieusement » nos allégations, comme il lui plaît de s'en vanter.

On verra que M. Gandy n'a pas appuyé de preuves tant soit peu sérieuses la grave accusation concernant la part que Coligny aurait prise au meurtre du duc de Guise, et que l'amiral lui-même a énergiquement démentie.

On verra qu'il y a de la perfidie à dire, à propos du prince de Condé : « Il visait, *dit-on*, à être roi; des monnaies *auraient été battues* avec cette légende : « Louis XIII, roi de France. »

On verra qu'il est tout au moins ridicule de dire, en parlant d'une prétendue lettre de Coligny, qui serait fort compromettante pour ce grand homme : « M. Baschet, qui mentionne cette lettre, *ne l'a pas vue;* elle lui a seulement été indiquée. C'est M. Crétineau-Joly qui la possède, et comme il en sait le prix, *il se réserve de la publier.* » Vraiment? Encore une fois : ne serait-il pas plus loyal, plus conforme au bon sens de publier au plus vite cette fameuse lettre? Le seul fait qu'on a laissé passer de longues années sans la livrer à la publicité, ne donne t-il pas singulièrement à penser? Et c'est nous qu'on accuse de suivre une méthode « bien perfide ! »

On verra qu'il est permis, en bonne logique, d'attacher peu d'importance au témoignage d'un homme du caractère de Sureau, que l'Eglise protestante a parfaitement le droit de répudier, puisqu'il mourut catholique.

On verra que le sentiment de M. Dargaud est travesti, par M. Gandy, d'une manière que nous nous abstenons de qualifier. M. Dargaud *ne félicite nullement* le chancelier de l'Hôpital de n'avoir pas admis la liberté de conscience (comme le veut M. Gandy); il le loue, au contraire, de ne songer « qu'à devenir, à travers mille obstacles, l'apôtre laborieux de la tolérance, de la modération et du droit. » (Voir les textes, dans notre premier article.)

On verra enfin que nous avons eu raison de dire que : « faire croire que M. Fauriel accuse, *purement et simplement,* les protestants de s'être organisés militairement, alors que, avant d'articuler le fait, il en *explique et légitime l'origine,* » ce n'est pas très-loyal. Nous ne voyons pas en quoi notre raisonnement laisse à désirer; les grands mots de M. Gandy sur « la critique, » telle qu'il l'entend, ne tromperont personne.

Il nous reste à dire un mot de trois citations dont nous avons mis en doute l'authenticité.

La première est de Th. de Bèze. Pourquoi M. Gandy n'a-t-il pas cité l'édition à laquelle il empruntait le passage cité? Quand un ouvrage a plusieurs éditions, quoi de plus naturel? Dans celle qu'on nous avait communiquée, et que nous n'avons plus sous la main, nous

n'avons pas trouvé, à la page citée par lui, les paroles en question. De quoi se plaint-il? Ce n'est pas à nous qu'il faudrait s'en prendre. Il se peut que ces paroles soient authentiques; mais encore, pourquoi en faire un crime à Bèze, après toutes les paroles d'extermination prononcées, contre les hérétiques, par des conciles entiers (1)?

Nous sommes plus excusable encore, pour ce qui est des paroles de Calvin. Comment! M. Gandy nous dit, sans nous fournir *aucun moyen* de vérifier sa citation, que Calvin, dans son Commentaire sur Daniel, déclare, en résumé, « qu'un roi, s'il ne met sa puissance au service de la Réforme, abdique sa dignité de souverain et sa qualité d'homme; qu'étant ainsi déchu, il n'a plus droit à l'obéissance de ses propres sujets et mérite d'être conspué; » et il ne nous indique aucune page, aucune édition du long Commentaire de Calvin! Et nous n'aurions pas le droit, connaissant le parti pris qui se trahit dans tout son travail, d'avoir quelques doutes au sujet de « son résumé » ! Et puis encore, Calvin lui-même n'est-il pas tout aussi excusable que Th. de Bèze? Que prouvent quelques paroles véhémentes égarées dans un gros volume et expliquées par l'intolérance du clergé et des princes catholiques, si on les rapproche des innombrables passages de sa correspondance où il recommande la patience et la soumission aux opprimés? Et que dire d'un écrivain qui prétendant nous livrer la pensée du réformateur n'a pas même lu ses lettres (2)?

Mais voici qui frise, — je n'ose plus dire la mauvaise foi, mais bien certainement... vous mettrez le mot vous-même. « Tout à

(1) Les paroles attribuées à Bèze, et qu'on lit, en effet, dans la Confession française de 1563, p. 196, mais qui ne se retrouvent ni dans l'édition latine de la même année, ni dans celle de 1570 (*Tractat. Theolog.*, t. 1, p. 37), sont si éloignées du sens odieux que leur prête M. Gandy, que dans le VII[e] point de la Confession de foi, qui roule tout entier sur l'Eglise catholique et ses ministres, il n'y a pas un seul mot qui appelle la persécution sur leur tête. Th. de Bèze n'invoque les rigueurs du magistrat que contre les libertins, anabaptistes et autres qui sapent l'autorité de la Parole divine. Mais ici, c'est l'intolérance générale du siècle qu'il faut accuser, en se souvenant que cette intolérance était le triste legs de l'ancienne Eglise à la nouvelle. Faut-il le dire à M. Gandy? Le mot *exterminer* nous alarme peu sous la plume de Th. de Bèze. Il n'est effrayant que dans la bouche de saint Pie V! (*Réd.*)

(2) Le texte de Daniel, dégagé des interprétations arbitraires de M. Gandy, n'est qu'un lieu commun de philosophie morale, un commentaire du fameux mot : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* Désobéir aux princes (*conspuere potius quam illis parere*), s'ils ordonnent quelque chose de contraire à la conscience, est pour les fidèles le plus strict des devoirs. L'exemple de Daniel, refusant de se prosterner devant les idoles, doit être sans cesse présent à leurs yeux. Mais Calvin n'hésite pas à réprouver la révolte, l'insurrection contre les gouvernements établis, même sous les plus mauvais princes, et il ne faut qu'ouvrir les *Lettres*, l'*Institution*, pour y retrouver partout l'apôtre de la soumission passive, recommandant à ses disciples de « posséder leurs âmes en patience, » et de laisser la vengeance à Dieu seul. (*Réd.*)

coup, dit M. Gandy, vous vous ravisez, et vous tombez de Charybde en Scylla. Vous lisez à la page 24 de mon travail : « Quant aux « jésuites, ÉCRIVAIT Calvin, il faut ou les *tuer* ou, si cela ne se peut « faire commodément, les chasser, ou du moins les *écraser* sous les « mensonges, ou les calomnies. » Tout cela, dites-vous, sans *ombre de preuves*. A quoi bon les ombres, Monsieur, quand on a la pleine lumière qui va briller devant vous? »

J'ai été très-curieux de voir briller cette lumière... Vous allez juger de ma déception. Remarquez d'abord que, dans la *Revue*, M. Gandy, après avoir cité les paroles *attribuées* à Calvin, vous renvoie au fameux passage de Becan. Or, Becan cite-t-il un passage authentique de Calvin? Pas le moins du monde; ni authentique, ni même inauthentique. M. Gandy lui-même en convient : « Oui, sans doute, Becan, dans son Aphorisme XV, résume les sentiments, les actes et le langage des calvinistes à l'égard des jésuites; mais ces sentiments, ces actes et ce langage *étaient et ne pouvaient être* que ceux de Calvin. » Ainsi donc, de l'aveu de M. Gandy même (et comment se dispenser de cet aveu?), les prétendues paroles de Calvin ne sont point mises, par Becan, sur le compte du réformateur.

Mais écoutez la suite. « Les calvinistes étaient les dignes disciples d'un maître qui écrivait au baron du Poët (1) : « ... Surtout ne faites « faute de deffaire le pays de ces zélés *faquins* qui exhortent le « peuple par leurs discours à se bander contre nous, etc. » Bref, M. Gandy, sans tenir aucunement compte ni de l'article où vous avez péremptoirement prouvé l'inauthenticité des prétendues lettres de Calvin à M. du Poët, — article que j'avais pris soin de lui signaler, p. 34, — ni de la vigoureuse démonstration, par M. Réville, de l'inauthenticité de la prétendue citation de Calvin, — démonstration que je lui avais également signalée, p. 39, — M. Gandy conclut, en disant d'un air de triomphe : « Donc, je n'ai imputé à Calvin que son fait..., et je vous défie à mon tour de prouver que le texte cité n'est pas authentique et qu'il ne dit pas, — ce qui était précisément, d'après Becan, l'opinion générale et doctrinale des calvinistes, — que Calvin conseillait de tuer les jésuites, pour les empêcher de parler. »

Et voilà le tour joué. Voilà la « pleine lumière » faite ! On ne

(1) *Une Calomnie historique ou deux fausses Lettres de Calvin à M. du Poët.* Tel est le titre d'un morceau dont on ose recommander la lecture à M. Gandy. (*Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 588 et suivantes.) Il y puisera peut-être une sage défiance des autorités qu'il invoque, à moins qu'il ne soit de ces écrivains auxquels il faut bien laisser les opinions qui leur plaisent ! (*Réd.*)

discute pas, en vérité, de tels procédés de discussion. Il suffit de les produire au grand jour !

J'ai fini, Monsieur. Vous venez de vous apercevoir qu'il est fort difficile de s'entendre avec M. Gandy; sa manière de raisonner n'est pas celle du commun, et, malgré de hautes prétentions, ne brille que par l'équivoque. J'attends néanmoins, avec une légitime curiosité, la suite de la Réponse de mon « humble serviteur, » et me tiens prêt à en faire bonne justice. Je sais bien que M. Gandy ne manquera pas de reprendre ses grands airs et de hausser les épaules en lisant « mes banales déclamations, » semblables à celles de « tant d'autres de nos coreligionnaires », selon sa judicieuse remarque. Heureusement il ne sera pas seul à me lire, et c'est sans crainte que je me présente, fort de la bonne cause que je défends, devant vos lecteurs. Ils jugeront.

Tout à vous, ADOLPHE SCHAEFFER.

2 mars 1868.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1867.

Présidence de M. *Schickler*.—Après la lecture du procès-verbal, le Secrétaire demande si le moment n'est pas venu de publier les pièces de la correspondance engagée avec M. le général Rolin, adjudant des palais impériaux, au sujet du livret officiel du château de Pau. L'administration a tenu compte de nos justes réclamations. Plusieurs passages injurieux pour la mémoire de Jeanne d'Albret ont été adoucis ou retranchés. Le *visa* officiel a été retiré. Il est bon que le public sache que ce résultat est dû à notre initiative et à nos efforts.

M. *le comte Jules Delaborde* exprime des doutes sur la convenance de publier une correspondance toute officieuse. Après une discussion à laquelle prennent part MM. *Schickler, Block, Bordier, Coquerel*, il est décidé qu'un simple résumé de l'affaire sera donné dans les procès-verbaux du Comité.

Bibliothèque du Protestantisme français. M. le Président donne lecture d'une lettre de S. Exc. M. le ministre de l'Instruction publique, qui nous accorde un exemplaire des *Lettres du cardinal de Richelieu*. Il a reçu également des réponses favorables de MM. les doyens des facultés de théologie de Strasbourg et de Montauban pour la collection des Thèses. Les dons de livres continuent à arriver de divers côtés : il en est un qui réjouira particulièrement les amis de notre Bibliothèque : c'est celui de la belle collection de journaux et de brochures d'un intérêt protestant

formée par M. le pasteur Frédéric Monod, et qui nous est offerte par le presbytère de l'Eglise réformée évangélique de Paris, à la seule condition de la continuer et de lui conserver le nom de son fondateur. Le Comité accepte avec une vive gratitude le don qui lui est annoncé, et approuve le projet de réponse préparé par le Secrétaire.

M. *le comte Jules Delaborde* exprime le vœu qu'un cachet spécial soit apposé sur les livres provenant de cette collection, et M. *Coquerel* propose qu'un abonnement gratuit soit demandé aux journaux que nous ne recevrions pas actuellement et qui doivent, selon le vœu des donateurs, compléter cette collection d'utilité publique.

Fête de la Réformation. Ce second anniversaire a été dignement célébré dans les Eglises de Paris. Quelques communications nous ont déjà été adressées des départements. Une lettre de M. le pasteur Saussine, d'Uzès, renferme de très-intéressants détails sur la fête célébrée dans cette ville. Dans plusieurs localités un service spécial a été célébré pour la jeunesse. On a regretté de n'avoir pas à distribuer quelques biographies historiques de circonstance. N'y a-t-il pas là un besoin à satisfaire, une lacune à combler? Le Comité juge cette idée digne d'attention et y consacrera un examen ultérieur.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1867.

M. *Fernand Schickler*, éloigné de Paris, témoigne par une lettre son vif regret de ne pouvoir, pour la première fois, présider la séance. En l'absence de M. *Haag*, vice-président, retenu par une indisposition, M. *Schickler* est remplacé par M. *Gaufrès*.

Le Secrétaire appelle l'attention du Comité sur divers morceaux présentés par MM. Jules Chavannes, Gust. Hoff, Ch. Rahlenbeck. Ce dernier fait hommage à la Bibliothèque d'un très-curieux document, qui semble un manifeste de la bourgeoisie catholique de Paris contre l'Edit de janvier 1562.

Correspondance des Réformateurs. M. *Henri Bordier* annonce la prochaine publication du second volume de cette collection due aux soins éclairés de M. Herminjard. Il communique ensuite au Comité une lettre de M. Michelant, de la Bibliothèque impériale, accompagnant une pièce qui ne semble pas sans intérêt pour l'histoire des Vaudois du Piémont au XVIe siècle. Bien que cette conjecture ne soit pas confirmée par un examen attentif, des remercîments seront adressés à M. Michelant pour l'intérêt sympathique qu'il prend aux travaux de notre Société.

Archives de l'Eglise de Sedan. M. *David Bacot*, secrétaire du Consistoire de Sedan, propose au Comité de lui envoyer plusieurs volumes de registres de cette Eglise, qui lui semblent contenir des faits intéressants pour l'histoire du protestantisme français au XVIIe siècle. Cette proposition est acceptée. M. *Gaufrès* raconte à cette occasion la découverte faite par M. le pasteur Viguié, à la Bibliothèque impériale, du premier volume des Registres du Consistoire de Nîmes, dont il lui a été permis de faire prendre copie.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1868.

Après avoir rappelé, par quelques mots sentis, le deuil qui vient d'atteindre l'Eglise réformée de Paris et le protestantisme tout entier par la

mort de M. le pasteur Ath. Coquerel, M. *Schickler* annonce que onze mémoires ont été présentés au concours de 1867. Il donne lecture des titres et épigraphes de ces mémoires, qui attestent, par leur variété, que notre appel a été entendu. Aux termes du règlement, les membres du Comité de rédaction sont particulièrement appelés à prendre connaissance de ces travaux et à formuler des conclusions qui seront soumises à l'approbation du Comité général pour le prix à décerner dans sa séance annuelle. Des mesures sont prises pour que les membres du Comité de rédaction se mettent immédiatement à l'œuvre.

M. *Ch. Read* fait observer que parmi les travaux présentés, un bon nombre étaient déjà en cours d'exécution et ont été achevés à notre requête. MM. *Waddington* et *Bordier* insistent sur le devoir d'encourager toute étude sérieuse, et de spécifier que les mémoires non couronnés pourront être présentés avec de nouveaux développements aux concours ultérieurs dont le sujet n'aura pas été déterminé.

NÉCROLOGIE

M. EUGÈNE HAAG

Le protestantisme français, si douloureusement éprouvé depuis quelques mois, vient d'essuyer une nouvelle perte qui est pour nous comme un deuil domestique. M. Eug. Haag, le dernier survivant des deux frères qui ont si glorieusement attaché leur nom à la *France protestante*, est mort le 5 mars à Paris, dans la soixantième année de son âge, sans avoir pu achever le précieux *Supplément* qui semble l'indispensable couronnement de son œuvre historique. A vrai dire, depuis le jour où il perdit le frère auquel il était si tendrement uni par l'affection et de communes études, M. Eug. Haag parut comme frappé dans la meilleure part de lui-même, et ses trois dernières années se sont écoulées dans un état de souffrances presque continuelles. Le *Bulletin* retracera la vie et les travaux de celui qui fut un des membres fondateurs de notre Société, qui en était devenu le vice-président, et qui demeure pour elle un exemple et un honneur. Un nombreux cortége d'amis, pieusement recueillis dans une même pensée, a suivi jusqu'à sa dernière demeure ce vaillant travailleur, cet intègre historien qu'une récente distinction applaudie de tous a du moins consolé dans ses derniers jours. M. le pasteur Ath. Coquerel fils a rendu à sa mémoire un touchant hommage, en rappelant sur sa tombe les promesses de l'immortalité chrétienne qui ouvre à la foi de nouveaux horizons.

J. B.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète, t. I. à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Les t. I et II de la 2e série du *Bulletin*, formant deux beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e —, 3e —, 4e —, 5e —, 6e —, 7e —, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e —	20 francs le volume.
11e année, 12e —, 13e —, 14e —, 15e —, 16e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1868.